

I. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE TERRITOIRE

A. Description générale

14. Les Samoa américaines, territoire ne faisant pas partie de l'Union et administré par les Etats-Unis, comprennent sept îles qui constituent le groupe des îles Samoa, situées à l'est du 171ème degré de longitude ouest. Elles sont situées à 3 700 km environ au sud-ouest de Hawaii et à 2 580 km environ au nord-est de la Nouvelle-Zélande, et sont donc le seul territoire des Etats-Unis au sud de l'Equateur. Leur superficie totale est de 197 km². Tutuila, la plus grande des sept îles, est divisée en deux par le port de Pago Pago. Aunu'u est une petite île située au large de la pointe sud-est de l'île de Tutuila. Le groupe des îles Manu'a, qui se trouve à une centaine de km à l'est de Tutuila, comprend trois îles : Ta'u, Olosega et Ofu. L'île de Swains, qui se trouve à 450 km au nord de Tutuila, est un petit atoll corallien de 2 km environ de diamètre, qui appartient à des particuliers. L'île Rose, située à 400 km à l'est de Tutuila, est un atoll inhabité.

15. Du point de vue topographique, le territoire est composé d'îles volcaniques montagneuses (Tutuila, Aunu'u et le groupe des îles Manu'a) et d'atolls coralliens de faible altitude (île Rose et île de Swains). Il n'y a ni cours d'eau navigables ni ressources minérales connues. Des forêts épaisses couvrent 70 p. 100 du territoire, et 4 800 ha seulement de la superficie restante sont cultivables. Les eaux environnantes abritent diverses espèces marines, notamment du gibier et des poissons comestibles.

16. Le climat est tropical et la température varie de 24° C en juin et juillet à 32° C en décembre et janvier. L'humidité (80 p. 100) est constante, les précipitations annuelles atteignant environ 500 cm.

17. En 1980, la population des Samoa américaines était estimée à 32 000 habitants, contre 30 600 (15 250 hommes et 15 350 femmes) en 1978, dont 16 710 (55 p. 100) avaient moins de 19 ans. On situe entre 30 000 et 60 000 le nombre de Samoans qui vivent aux Etats-Unis, principalement dans les Etats de Hawaii, de Californie et de Washington. Ils émigrent afin de trouver de meilleures possibilités d'emploi, pour que leurs enfants reçoivent une bonne instruction et pour avoir un niveau de vie plus élevé, mais la plupart d'entre eux auraient exprimé l'espoir de retourner un jour dans leurs îles. En 1900, juste après que les Etats-Unis eurent pris le contrôle du territoire des Samoa américaines, celui-ci était peuplé de 5 698 Samoans. Il a fallu un peu plus de 70 ans pour que la population atteigne le chiffre de 29 191 personnes - en septembre 1974 - dont la grande majorité étaient des Samoans ou avaient du sang samoan. Le taux de natalité n'a cessé de baisser depuis 1968. Il était de 41,3 p. 1 000 cette année-là, mais n'atteignait plus que 34,1 p. 1 000 en 1973. Les chiffres ci-après, tirés des recensements de la population totale, rendent compte de l'accroissement récent de la population :

Avril 1950 : 18 937

Septembre 1974 : 29 191

Avril 1960 : 20 051

Septembre 1978 : 30 600

Avril 1970 : 27 159

Septembre 1980 : 32 000

18. On estime que pour un tiers environ, la population est constituée de Samoans occidentaux vivant en permanence ou temporairement dans le territoire. Il y a également plusieurs centaines d'habitants qui ne sont pas des Samoans : Tongans, Américains venant de la partie continentale des Etats-Unis, et quelques Néo-Zélandais, Australiens et Européens.

19. La population des Samoa américaines est de même souche ethnique que la population des Samoa occidentales : elle est d'origine polynésienne et, en tant que telle, apparentée aux Hawaïens, aux Tahitiens, aux Tongans et aux Maoris de Nouvelle-Zélande. La langue samoane est très proche du hawaïen et des autres langues polynésiennes. Toutefois, la plupart des habitants parlent anglais, car l'enseignement est bilingue pour ainsi dire depuis le début du siècle. La plupart appartiennent à la Christian Congregational Church, conséquence de l'activité déployée par la Société missionnaire de Londres. Dix-neuf pour cent environ sont catholiques, 9 p. 100 environ mormons et 5 p. 100 environ méthodistes.

20. La vie samoane est structurée selon un système social de clans, ou familles élargies (aiga), dotés de chefs (matai). Le nombre de familles apparentées dans un village peut varier considérablement. Le matai est choisi par les membres de la famille et est responsable du bien-être de l'aiga, de la mise en valeur des terres appartenant à la famille et de l'économie communale qui prévaut toujours dans la vie villageoise.

B. Histoire

21. Le premier contact de l'archipel samoan avec l'Occident se produisit lorsqu'une expédition de la Dutch West India Company, dirigée par le contre-amiral Jacob Roggeveen, qui faisait voile pour Java, passa au large des îles en 1722. Les dix années qui suivirent n'apportèrent que des contacts épisodiques avec les Européens. En 1787, l'explorateur français Jean-François de Galaup de la Pérouse et son équipage abordèrent dans l'île de Tutuila, devenant ainsi les premiers Européens à fouler le sol des Samoa, jusque-là coupées de l'influence européenne.

22. Au début du XIXe siècle, commerçants, baleiniers et savants étrangers navigant dans les mers du Sud multiplièrent les contacts avec la population samoane, abordant souvent dans les îles pour y prendre de la nourriture et de l'eau douce. En outre, les gouvernements étrangers ne tardèrent pas à établir des rapports avec les îles, où ils voyaient une possibilité d'exploitation économique ainsi que d'excellentes installations portuaires. Les Britanniques arrivèrent en 1791, à bord du navire de guerre Pandora; les Allemands en 1824, sous la conduite d'Otto von Kotzebue; et les Américains en 1839, date à laquelle un bâtiment d'exploration des Etats-Unis, commandé par le lieutenant de vaisseau John Wilkes, entra dans la baie de Pago Pago au cours d'une expédition scientifique dans le sud du Pacifique.

23. Peu de temps après avoir abordé dans les îles, ces trois puissances y établirent leur domination sur la vie économique, concluant des accords avec les chefs locaux pour servir leurs propres objectifs commerciaux. Les Britanniques nommèrent un consul à Apia en 1847, les Américains en 1853 et les Allemands en 1861.

24. Aucune de ces trois puissances ne chercha à nouer de liens officiels jusqu'en 1872, date à laquelle le besoin d'une station de soutage dans le sud du Pacifique amena à Tutuila le Narragansett (Etats-Unis) commandé par le capitaine de frégate Richard Meade. Ce dernier négocia avec le grand chef Mauga de Pago Pago un accord qui conférait aux Etats-Unis des droits exclusifs dans le port de Pago Pago en échange d'une promesse de protection. Le traité ne fut jamais ratifié par le

Senat des Etats-Unis. Cette tentative avortée n'en eut pas moins des résultats positifs : elle empêcha tant l'Allemagne que le Royaume-Uni d'émettre des prétentions sur le port.

25. Par la suite, le président Ulysses S. Grant envoya dans les Samoa un agent, le colonel A. B. Steinberger, pour une mission d'enquête. Les Samoans éprouvèrent tant de sympathie pour lui qu'ils en firent bientôt leur "premier ministre". Les agents consulaires américains et britanniques, eux, ne l'aimaient guère et en 1876, ils lui faisaient quitter l'île à bord d'un croiseur britannique. Deux ans plus tard, une délégation samoane se rendait à Washington pour demander un traité de protection ou d'annexion. Le gouvernement du président Rutherford B. Hayes leur ayant fait savoir que le Sénat des Etats-Unis n'approuverait pas un tel traité, les Samoans acceptèrent un traité d'amitié et de commerce, qui fut ratifié par le Sénat le 30 janvier 1878. Les Etats-Unis, en échange d'une promesse d'user de leurs "bons offices" pour résoudre "tout différend" qui surviendrait entre le Gouvernement samoan et celui de tout autre pays avec lequel ils entretenaient des relations amicales, reçurent le privilège de créer une station de soutage dans le port de Pago Pago et sur les rives de la baie.

26. A la même époque, les intérêts commerciaux britanniques, et surtout allemands, prenaient une place prépondérante dans l'économie des îles. En 1887, les Allemands menaçaient de chasser purement et simplement les Britanniques et les Américains des îles et, le 14 juin 1899, un traité conclu à Berlin établissait un protectorat tripartite sur l'ensemble des Samoa. Le mode de gouvernement prévu dans cet accord était compliqué : un "président" allemand de la municipalité d'Apia était habilité à conseiller le grand chef Malietoa, et un Chief Justice américain faisant fonction de "législateur suprême" à Apia, était habilité à recommander des lois au Gouvernement samoan.

27. La convention signée à Washington le 2 décembre 1899 entre l'Allemagne, les Etats-Unis et le Royaume-Uni réservait aux Etats-Unis "tous droits et privilèges sur l'île de Tutuila et toutes les autres îles du groupe samoan, situées à l'est du 171ème degré de longitude ouest". Le président William McKinley promulgua le 19 février 1900 un décret aux termes duquel "l'île de Tutuila du groupe des Samoa et toutes les autres îles du groupe situées à l'est du 171ème degré de longitude ouest étaient désormais soumises au contrôle du Département de la marine aux fins d'établissement d'une base navale".

28. En avril 1900, les grands chefs samoans cédaient officiellement les îles de Tutuila et d'Aunu'u aux Etats-Unis et, en juillet 1904, l'acte de cession était étendu aux îles de Ta'u, Olosega, Ofu et Rose. Une résolution conjointe du Congrès des Etats-Unis, approuvée le 4 mars 1925, faisait entrer l'île de Swains dans les Samoa américaines.

29. De 1900 à 1951, c'était le Président des Etats-Unis qui exerçait sur les Samoa américaines l'autorité suprême. A ce titre, il délégua ses pouvoirs au Secrétaire à la marine qui, à son tour, les délégua à des gouverneurs de la marine. Depuis 1951, ces pouvoirs sont délégés au Secrétaire à l'intérieur et à ses représentants civils.

30. Une assemblée de chefs ou Fono, a commencé à se réunir tous les ans à partir de 1905. Elle ne disposait d'aucun pouvoir réel. Il lui arrivait certes d'adopter des résolutions et des pétitions, mais le Gouverneur n'était nullement obligé d'accepter ses propositions. En 1948, la Fono est devenue une législature à deux chambres, tout en demeurant un organe consultatif. Le pouvoir judiciaire était

constitué par une Haute Cour composée d'un Chief Justice et d'un Associate Justice, nommés à Washington et assistés de deux à quatre juges assesseurs choisis parmi les juges de district par le Chief Justice; et de six tribunaux de district (appelés tribunaux de village depuis la réorganisation des tribunaux), présidés chacun par un juge samoan.

31. Par décret du 29 juin 1951, le président Harry S. Truman a transféré l'administration des Samoa américaines du Secrétaire à la marine au Secrétaire à l'intérieur. En 1953, la législature et le système judiciaire ont été entièrement réorganisés. Un Comité constituant a été créé en juin 1954; il a achevé ses travaux en 1960 et une Constitution des Samoa américaines est entrée en vigueur le 17 octobre 1960. En 1966, une nouvelle convention constituante du peuple samoan a rédigé une version révisée de la Constitution de 1960. Celle-ci a été ratifiée aux élections générales de la même année et est entrée en vigueur le 1er juillet 1967.

C. Evolution politique et constitutionnelle

Statut du territoire et de ses habitants

32. Le territoire des Samoa américaines ne fait pas partie de l'Union et n'est pas doté d'un gouvernement dans toute l'acception du terme 1/. Les Samoans sont des ressortissants des Etats-Unis et ont donc droit à la pleine protection du Gouvernement des Etats-Unis. En tant que ressortissants des Etats-Unis, ils peuvent y résider librement, le seul point sur lequel le statut de "ressortissant" se distingue de celui de "citoyen" étant que les premiers ne peuvent pas voter aux élections fédérales ni occuper certains postes de la fonction publique. Toutefois, les Samoans Américains peuvent acquérir la citoyenneté des Etats-Unis sans aucune difficulté, et sont assez nombreux à le faire.

33. A la différence d'autres territoires des Etats-Unis, tels que Guam ou les îles Vierges américaines, les Samoa américaines n'ont pas de loi organique, et sont donc considérées comme "n'étant pas dotées d'un gouvernement dans toute l'acception du terme". Le territoire est en fait gouverné en vertu d'une résolution conjointe approuvée par le Congrès le 20 février 1929, laquelle prévoit que "jusqu'à ce que le Congrès statue sur le gouvernement de ces îles, tous les pouvoirs civils, judiciaires et militaires sont confiés à la personne ou aux personnes désignées à cette fin par le Président des Etats-Unis et sont exercés de la manière qu'il aura prévue". Comme il a été dit plus haut, le Président a placé l'administration du territoire par décret promulgué en 1951, sous le contrôle du Secrétaire à l'intérieur, qui supervise le gouvernement du territoire, ratifie toute modification à la Constitution approuvée par les Samoans conformément à la législation en vigueur et est habilité à donner ou à refuser son approbation définitive à tout projet de loi adopté malgré le veto du Gouverneur. Et surtout, le Département de l'intérieur fait le lien entre le Gouvernement des Samoa américaines et le Congrès des Etats-Unis pour toute question législative, y compris les décisions budgétaires. Dans la pratique, cela a permis au Gouvernement des Samoa américaines d'acquérir une certaine autonomie locale.

1/ Un territoire ne faisant pas partie de l'Union n'est pas intégré à l'organisation politique des Etats-Unis par une loi du Congrès rendant la Constitution des Etats-Unis expressément applicable à ce territoire. Lorsque l'on dit que le territoire "n'est pas doté d'un gouvernement dans toute l'acception du terme", on entend que le Congrès n'a pas promulgué de loi organique dotant le territoire d'un système formel de gouvernement aux pouvoirs expressément définis.

34. La structure actuelle du Gouvernement des Samoa américaines est celle qu'a mise en place la Constitution de 1960, révisée en 1967. Cette constitution révisée, modifiée en 1971 et en 1977, est le fondement juridique du gouvernement du territoire. Il y a trois organes du pouvoir : exécutif, législatif et judiciaire.

35. L'article premier de la Constitution comporte une déclaration des droits qui garantit les libertés fondamentales : liberté de religion, de parole, de la presse, droit de réunion et de pétition. Il confie au Gouvernement des Samoa américaines la responsabilité de la protection des Samoans contre toute aliénation de leurs terres et contre la destruction du mode de vie et de la langue samoans. La déclaration des droits prévoit également une législation qui protège les terres, les coutumes, la culture et l'organisation familiale samoane traditionnelle des personnes d'origine samoane, et qui encourage les entreprises commerciales de ces personnes. Aucune modification législative concernant l'aliénation ou le transfert de terres ne peut prendre effet si elle n'est approuvée par deux législatures successives à la majorité des deux tiers de chacune des chambres, et par le Gouverneur.

Pouvoirs exécutif et législatif

36. L'exécutif est composé du gouverneur, du gouverneur adjoint et des chefs de département. Jusqu'en 1977, le gouverneur et le gouverneur adjoint, en tant que chefs de l'exécutif, étaient nommés par le Secrétaire à l'intérieur des Etats-Unis et exerçaient leur autorité sous la direction du Département de l'intérieur. Le gouverneur a le pouvoir d'opposer son veto aux projets de lois adoptés par la législature et tout projet de loi adopté en dépit de son veto est soumis à l'approbation du Secrétaire à l'intérieur. Le gouverneur peut également, avec l'assentiment du Secrétaire à l'intérieur, déclarer un projet de loi adopté s'il estime que ce dernier est urgent et si la législature ne l'adopte pas.

37. A la suite d'un référendum organisé en août 1976, une proposition tendant à élire le gouverneur et le gouverneur adjoint a été adoptée par environ 70 p. 100 des votants, après avoir été rejetée par trois fois lors de votes antérieurs. En novembre 1977, un Samoan autochtone, M. Peter Tali Coleman, est devenu le premier gouverneur élu et M. Tufele Li'a, également samoan, le premier gouverneur adjoint élu. L'un et l'autre ont été réélus en novembre 1980.

38. La législature, ou Fono, des Samoa américaines est bicamérale et comprend un sénat et une chambre des représentants. Le Sénat est composé de 18 matai choisis selon la coutume samoane par les conseils ou fonos des 15 comtés, ou groupes de villages, du territoire. Les membres du Sénat ont un mandat de quatre ans. La Chambre des représentants est composée de 20 membres votants dont le mandat est de deux ans. Ces membres votants sont élus au suffrage universel des adultes et au scrutin secret dans les 17 circonscriptions (les circonscriptions plus importantes ont deux représentants). Il y a également un délégué de l'île de Swains, ne jouissant pas du droit de vote, qui est élu en séance publique par les résidents permanents adultes de l'île. En vertu de la Constitution, la législature tient chaque année deux sessions ordinaires de 45 jours. Elle peut également tenir des sessions extraordinaires à la demande du gouverneur. Aux termes de la Constitution révisée, elle seule a le pouvoir d'adopter les lois d'application locale, sous réserve de l'approbation du gouverneur. Ces lois ne doivent pas être incompatibles avec la Constitution des Samoa américaines, les lois des Etats-Unis applicables au territoire ni les traités ou accords conclus par les Etats-Unis.

En outre, le corps législatif peut adopter d'autres projets de lois, mais uniquement dans le cas où les fonds affectés ne dépassent pas les recettes du territoire. Les délibérations des deux assemblées ont lieu en samoan et sont traduites ultérieurement en anglais.

39. En octobre 1978, le Congrès des Etats-Unis a adopté une loi qui a été promulguée par le Président des Etats-Unis, accordant au territoire le droit d'être représenté à sa chambre des représentants des Etats-Unis par un délégué sans droit de vote. Le premier délégué à la Chambre des représentants des Etats-Unis, M. Fofu I. F. Sonia, a été élu en 1980 et a pris ses fonctions en janvier 1981. La Constitution l'autorise, au même titre que les délégués sans droit de vote de Guam et des îles Vierges américaines, à présenter des projets de loi et à voter dans les comités, mais il ne peut voter à la Chambre même.

40. La dix-septième législature a été élue en novembre 1980 et a ouvert sa session ordinaire en janvier 1981. M. Galea'i P. Poumele a été réélu pour un deuxième mandat de président du Sénat. M. Tuana'itau Tuia a été réélu pour la cinquième fois président de la Chambre.

Pouvoir judiciaire

41. Aux termes de la Constitution révisée, le pouvoir judiciaire est indépendant des pouvoirs législatif et exécutif des Samoa américaines. Le Chief Justice et l'Associate Justice de la Haute Cour étant nommés par le Secrétaire à l'intérieur des Etats-Unis. Le judiciaire comporte une Haute Cour, dont la juridiction territoriale s'étend sur l'ensemble des îles, ainsi que plusieurs tribunaux de village, appelés autrefois tribunaux de districts. La Haute Cour comprend trois divisions : la division d'appel, la division de première instance, et la division du registre foncier. La division d'appel, qui a été réorganisée en 1978 pour inclure les juges fédéraux non ressortissants des îles, nommés par le Secrétaire à l'intérieur, comprend cinq juges dont deux juges assesseurs qui participent pleinement au processus de prise de décisions. Cette division est compétente au premier degré en matière de contestation d'élections et d'appel des décisions des conseils administratifs. La division de première instance a compétence au premier degré pour toutes les infractions majeures et tous les procès portant sur plus de 3 000 dollars. La division du registre foncier a compétence pour les litiges fonciers et les affaires relatives aux droits de propriété des familles.

42. Pour les affaires en première instance, les débats de la Haute Cour ont généralement lieu à la fois en anglais et en samoan, devant un corps de magistrats composé du Chief Justice ou de l'Associate Justice et deux juges assesseurs. Les affaires relatives aux droits de propriété des familles sont entendues par une chambre composée de quatre juges assesseurs et d'un Justice. Le Chief Justice ou l'Associate Justice (celui des deux qui ne s'est pas prononcé en première instance sur l'affaire en cause) se prononce en appel. Deux juges fédéraux itinérants qui ont été nommés Associate Justices par intérim, garantissent que l'examen des décisions du tribunal de première instance et la vérification de la conformité des décisions de la Haute Cour aux normes juridiques du neuvième circuit se font en toute objectivité.

43. La création par le Fono, en 1979, d'un nouveau tribunal de district a constitué une innovation importante. Il s'agit d'un tribunal de première instance ayant à connaître des infractions pénales, des actions civiles portant sur des sommes inférieures à 3 000 dollars (y compris les actions mineures), des infractions au code de la route et des infractions dans le domaine de la santé publique. Le

tribunal de district s'occupe également des premières comparutions et de l'instruction dans les cas d'infractions majeures. Un seul juge de tribunal de district préside toutes les sessions du tribunal de district. Ce juge est nommé de la même façon qu'un juge assesseur de la Haute Cour, à savoir par le gouverneur, sur recommandation du Chief Justice et sous réserve de l'approbation du Sénat.

44. En 1979 également, le Fono a adopté la loi sur les tribunaux de village qui a permis de rétablir une institution depuis longtemps tombée en désuétude mais prévue dans la Constitution : celle des tribunaux de village. En vertu de cette loi, les tribunaux de village jugent les personnes accusées d'avoir enfreint les règlements villageois. Les juges assesseurs de la Haute Cour jugent les auteurs des délits dans le village où ces délits ont eu lieu. L'accusé peut faire appel du jugement auprès du tribunal de district. Un juge assesseur a été nommé administrateur du système des tribunaux de village.

45. Le Bureau de l'aide judiciaire, rétabli en janvier 1978, permet à tous ceux qui n'ont pas les moyens de retenir les services d'un avocat pour des affaires en matière pénale ou de délinquance juvénile, des infractions au code de la route, la réglementation de l'immigration ou l'internement de malades mentaux de se faire effectivement représenter. Il s'occupe également de diverses autres affaires (adoptions, divorces et établissement de différents actes authentiques, par exemple de procurations, etc.). Le Bureau se compose de deux avocats-avoués, d'un enquêteur, d'un secrétaire et d'un commis au classement.

Administration locale

46. Aux termes de la Constitution révisée, le gouverneur choisit parmi les principaux matais ou chefs coutumiers, un secrétaire aux affaires samoanes dont il fixe lui-même la durée du mandat.

47. Le titulaire de ce poste dirige le Bureau des affaires samoanes, connu également sous le nom de Bureau de l'administration locale, qui coordonne, conjointement avec les gouverneurs de district - eux-mêmes des matais influents - l'administration aux niveaux des districts, des comtés et des villages. Le Secrétaire aux affaires samoanes est également responsable, conjointement avec les gouverneurs de district, de la supervision de toutes les cérémonies prévues par la loi. Le Secrétaire et son Bureau servent d'intermédiaires entre le peuple des Samoa américaines et les autorités du gouvernement du territoire.

48. L'effectif du Bureau est de trois gouverneurs de district, 14 chefs de comté, 53 pulenu'us (maires) de village, six gardiens de la paix (de village) et trois commis de district. Le Bureau a pour attributions d'organiser des élections et de s'occuper des problèmes qui se posent au niveau des villages (système d'approvisionnement en eau, routes, assainissement, agriculture, écoles et litiges fonciers).

Statut futur du territoire

49. A deux reprises - en 1969 et 1978 - la législature des Samoa américaines a créé des commissions composées de certains de ses membres et chargées d'étudier les types de statut politique que les Samoa américaines pourraient adopter à l'avenir, d'évaluer les avantages et les inconvénients de chacun d'entre eux et de lui rendre compte de leurs conclusions et recommandations. Les deux commissions ont effectué des études approfondies, se rendant dans de nombreux pays et territoires insulaires du Pacifique Sud, notamment dans l'Etat du Samoa voisin, ainsi que dans d'autres

régions, dont les Caraïbes. Les deux commissions sont parvenues aux mêmes conclusions, à savoir que les Samoa américaines avaient alors tout intérêt à conserver leur statut de territoire ne faisant pas partie de l'Union et non doté d'un gouvernement dans toute l'acception du terme. La première Commission du statut politique avait également recommandé certains changements, notamment que le gouverneur soit élu et que les Samoa américaines soient représentées au Congrès des Etats-Unis par un délégué officiel. Ces deux recommandations furent ultérieurement adoptées.

50. Dans leurs rapports, les deux commissions ont rejeté les options de l'indépendance, de l'union avec l'Etat du Samoa ou avec Hawaii et du statut de Commonwealth, ainsi que l'option d'une loi organique lui conférant le statut de territoire des Etats-Unis. La deuxième Commission du statut politique, comme la précédente, a souligné que plusieurs des options proposées (statut d'Etat de l'Union, Commonwealth, incorporation à Hawaii) menaçaient les structures sociales traditionnelles des Samoa, comme par exemple le système de terres communales et le système matai, que les Samoans jugent indispensables à la perpétuation de leur culture et de leur mode de vie. Une loi organique, qui s'accompagnerait de l'obligation d'accepter le système américain de l'entreprise privée et des droits de propriété, aboutirait également à la destruction des coutumes samoanes. Etant donné le manque de ressources du territoire et sa lourde dépendance financière à l'égard des Etats-Unis, l'indépendance ne manquerait pas d'entraîner de sérieuses difficultés économiques qui seraient inacceptables, d'autre part, les dirigeants des deux Samoa n'étaient pas actuellement favorables à une union avec l'Etat de Samoa.

51. Notant que les conditions étaient susceptibles de changer, la Commission déclarait que "le plus avantageux pour les Samoa américaines à l'heure actuelle est de conserver le statut de territoire ne faisant pas partie de l'Union et non doté d'un gouvernement, mais avec certaines modifications".

52. Les "modifications" recommandées par la Commission visaient, selon cette dernière, à doter les Samoa américaines d'un cadre d'institutions politiques qui soient parfaitement adaptées tant à la situation actuelle qu'aux changements qui ne manqueraient pas de se produire à l'avenir. La Commission recommandait premièrement que la législature bicamérale actuelle soit remplacée par un organe législatif unique composé d'environ 28 membres, dont une majorité seraient des représentants élus et une minorité (2 à 5) de matais de haut rang choisis selon la coutume samoane. Deuxièmement, elle recommandait vivement que le Chief Justice et les Associate Justices de la Haute Cour des Samoa américaines soient nommés par le gouverneur, cette nomination devant être confirmée par le Fono. Troisièmement, elle recommandait que le Gouvernement des Samoa américaines soit autorisé à négocier directement avec les Etats ou territoires insulaires voisins du Pacifique au sujet des questions économiques l'intéressant particulièrement. Quatrièmement, pour être éligible au poste de gouverneur ou de gouverneur adjoint, un candidat devait être d'ascendance samoane (américaine) et citoyen des Etats-Unis ou ressortissant samoan.

53. La commission recommandait en outre qu'une troisième commission d'étude du statut politique futur soit créée dans les 10 à 15 années à venir pour évaluer et examiner de nouveau le statut politique du territoire et faire les recommandations appropriées en vue de tout changement éventuel.

54. Déclaration du gouverneur sur l'avenir du territoire. En août 1979, à la suite de la visite d'une équipe de travail de la Maison Blanche dans les Samoa américaines, le gouverneur, M. Coleman, a déclaré qu'il estimait nécessaire d'informer la population sur sa position en ce qui concerne le statut futur du territoire. Dans une déclaration publiée par le Service d'information des Samoa, le gouverneur a exprimé l'opinion que le territoire, comme de nombreuses régions en développement, s'efforçait d'assurer un développement équilibré sur les plans social, économique, culturel, technique et écologique et sur celui de l'enseignement. Il a déclaré que le territoire avait pour aspirations de parvenir à l'autosuffisance et à une plus grande autonomie dans la gestion de ses affaires intérieures grâce à une participation accrue de la communauté par l'intermédiaire des conseils de village, d'améliorer la qualité de la vie, de participer davantage à la prise des décisions au niveau international en ce qui concerne les questions ayant une incidence sur sa croissance, de diversifier son économie et de réduire l'intervention du gouvernement dans ce secteur. Il a fait remarquer que les Samoa américaines étaient très largement tributaires de l'assistance des Etats-Unis pour atteindre ces objectifs. Il louait certes la Puissance administrante pour les efforts qu'elle avait faits pour développer le territoire et pour l'assistance qu'elle avait fournie avec empressement, mais il estimait que, par le passé, le gouvernement fédéral n'avait pas consacré assez de temps ni d'attention à l'étude des besoins complexes du territoire en matière de développement. Ceci avait entraîné des déséquilibres et des bouleversements sur le plan culturel et économique et sur celui des structures sociales. Le développement social avait été beaucoup plus rapide que le développement économique et politique. L'économie reposait sur les services publics, des industries peu spécialisées et le commerce de détail, c'est-à-dire sur des activités qui n'offraient guère de possibilités d'emploi. A cet égard, le gouverneur accueillait avec satisfaction l'initiative du gouvernement fédéral qui avait entrepris de réexaminer sa politique en ce qui concerne les territoires insulaires et leur développement.

55. Le gouverneur a déclaré qu'à son avis, les Etats-Unis s'étaient acquittés de leurs obligations juridiques vis-à-vis du territoire. Il était particulièrement heureux de noter que les Etats-Unis s'étaient fermement attachés à préserver le régime foncier traditionnel des Samoa américaines et que les dispositions voulues avaient été prises pour permettre aux institutions d'assimiler la culture et les valeurs samoanes traditionnelles. A cet égard, les relations qui existaient entre le territoire et les Etats-Unis constituaient la preuve que les Etats-Unis pouvaient aider le tiers monde à se développer tout en faisant preuve de la compréhension nécessaire pour éviter de détruire des valeurs culturelles importantes.

56. Le gouverneur a consacré une grande partie de sa déclaration à un exposé des objectifs économiques du territoire et à l'assistance financière requise pour les atteindre. Pour lui, le principal intérêt économique des Samoa américaines réside dans leur situation géographique. Seule possession américaine dans le Pacifique Sud, le territoire pourrait servir de base aux Etats-Unis pour participer à la mise en valeur des ressources considérables de la région, dont beaucoup restent encore à découvrir, et d'avant-poste pour créer de nouveaux marchés et développer les marchés existants dans les Iles du Pacifique.

57. Il a également fait observer que, du fait de sa position centrale dans la région, le territoire se trouve directement dans l'axe de la grande route commerciale internationale qui relie l'Australie et la Nouvelle-Zélande aux Etats-Unis et au Canada, et qu'il pouvait donc bénéficier de divers types d'activités commerciales.

Toutefois, seule une assistance financière durable et des investissements permettraient d'atteindre les objectifs économiques recherchés. D'après le gouverneur, l'administration est en faveur de subventions globales du gouvernement fédéral, qui lui permettraient de fixer elle-même des priorités compatibles avec la culture, l'environnement, l'économie et les objectifs de développement du territoire.

58. Observations de la législature. Peu de temps après la publication du document susmentionné, la législature du territoire a publié une déclaration sur la même question, avec l'aval du Président du Sénat et du Président de la Chambre des représentants.

59. La législature a exprimé l'opinion que les Etats-Unis devraient essayer de créer les conditions propices pour que les Samoa américaines progressent vers l'autodétermination politique. Afin d'aider la population à se forger une identité nationale, il conviendrait de définir le rôle du territoire dans la sécurité nationale et la politique internationale des Etats-Unis. Il faudrait dans ce contexte tenir compte de la situation unique qu'occupent les Samoa américaines dans le Pacifique Sud, parmi les territoires relevant de la responsabilité des Etats-Unis.

60. La législature a indiqué que l'absence d'une juridiction fédérale bien définie pour le règlement des problèmes constitutionnels et des autres questions importantes se traduisait par un certain vide juridique. Les Etats-Unis devraient donc examiner sans délai la question de la juridiction des tribunaux fédéraux. En outre, les juges de la Haute Cour ne devraient plus être nommés par le Département de l'intérieur.

61. La législature pensait également que les Etats-Unis devraient aider le territoire à trouver et à réunir des personnes compétentes dans le domaine du développement économique et social, auxquelles on demanderait d'analyser le plan de développement économique quinquennal afin d'assurer que les objectifs étaient réalistes et clairement définis et d'identifier les difficultés que soulevait la réalisation de ces objectifs. Il était suggéré de mettre au point une méthode permettant de mesurer en termes quantitatifs les progrès réalisés par le territoire vers l'accession à l'autonomie budgétaire pendant une période donnée.

62. La législature a indiqué qu'une fois que le plan de développement aurait été examiné et adopté en principe, il faudrait obtenir des fonds pour en assurer l'exécution. Dans la mesure où des subventions spéciales seraient versées pour les principaux programmes du plan, il ne serait pas nécessaire de modifier les procédures habituelles en matière d'aide financière. Toutefois, la législature suggérerait l'octroi d'une subvention globale pour chaque année couverte par le plan, afin d'assurer l'exécution des programmes de développement qui ne pouvaient être financés par les ressources ordinaires. D'une manière générale, la législature estimait que des subventions globales étaient nécessaires pour assurer que le plan de développement économique soit adapté aux besoins du territoire. En outre, on pourrait mesurer en fonction des objectifs établis antérieurement dans quelle mesure l'octroi de subventions globales sur une base régulière contribuerait à assurer une planification plus rationnelle et une autonomie budgétaire plus grande. Cela permettrait de déterminer les programmes de subventions fédérales qui ne présentaient pas beaucoup d'intérêt parce qu'ils ne contribuaient pas de façon probante à la réalisation des objectifs fixés dans le plan de développement économique, et de procéder ainsi à leur élimination. L'intérêt d'une telle formule serait d'autant plus grand que les ressources fédérales étaient limitées à l'heure actuelle. La

législature concluait qu'en conséquence il conviendrait de réduire les subventions spéciales et de les remplacer par des subventions globales.

63. En ce qui concerne la question du statut politique, la législature a estimé que tant que le territoire n'aurait pas décidé de s'engager plus avant vers l'auto-détermination politique, aucune modification ne devrait être apportée à l'arrangement administratif actuel en vertu duquel le Département de l'intérieur assumait principalement la responsabilité de l'assistance fédérale et de la liaison. Toute modification provoquerait de nouvelles incertitudes qui ne contribueraient pas nécessairement à la prise d'une décision à ce sujet. Toutefois, la législature se faisait l'écho des remarques du gouverneur en ce qui concernait la juridiction des tribunaux fédéraux et la nomination des juges de la Haute Cour.

64. Enfin, la législature a indiqué que par le biais des forces armées ainsi que des services publics de santé de l'organisation Vista et du Peace Corps, la présence du gouvernement fédéral se traduirait par un choix plus équilibré de possibilités d'emploi pour les étudiants à la sortie de l'école secondaire. A long terme, l'éventail des qualifications acquises serait plus vaste, ce qui était un impératif du développement. Un bureau de recrutement commun à l'ensemble des services des Etats-Unis devrait être créé dans le territoire. En outre, étant donné que les étrangers constituent une fraction importante de la population des Samoa américaines, on devrait envisager de leur offrir les mêmes possibilités.

Bureau Amerika Samoa (Hawaii)

65. Le Bureau Amerika Samoa, qui a été créé à Hawaii en 1978, assure la liaison entre le gouvernement du territoire et les Samoans qui vivent à Hawaii. En cas d'urgence, il aide certains organismes à obtenir l'aide matérielle nécessaire. Les visiteurs et fonctionnaires américains de passage peuvent bénéficier de ses services. Le Bureau tient en rapport avec leurs familles restées dans les Samoa américaines les malades transférés du Centre médical Lyndon B. Johnson de Pago Pago au Centre médical militaire Tripler d'Honolulu. Il compte un directeur, qui est sous contrat, un secrétaire et auxiliaire d'administration, qui est recruté sur le plan local par le gouvernement du territoire et un coordonnateur, qui travaille à temps partiel. Le Bureau Amerika Samoa de Hawaii aide aussi les ressortissants des Samoa américaines et du Samoa-Occidental à résoudre tous problèmes d'immigration.

D. Fonction publique

Services administratifs

66. Le Département des services administratifs est composé des quatre grandes divisions suivantes : finances, système d'information, utilisation des subventions et fiscalité. Son directeur coiffe également le Bureau des poids et mesures. Le Département fournit des services financiers à la plupart des organismes gouvernementaux des Samoa américaines. Il aide également les bénéficiaires de subventions à se conformer aux directives et à la réglementation fédérales, à présenter des rapports financiers détaillés et à améliorer la circulation des fonds grâce à un prompt remboursement des dépenses locales. Comme la Division des finances participe à l'établissement de la plupart des rapports publiés par le Contrôleur fédéral, le Département est l'interlocuteur direct des vérificateurs des comptes du Bureau du Contrôleur fédéral.

67. En 1980, plusieurs fonctionnaires du Département ont suivi des cours de formation, tant dans les îles qu'au dehors, dans les domaines suivants : administration, utilisation des subventions, gestion financière et fiscalité fédérale. Lors du passage de la Mission, le Département procédait entre autres aux remaniements requis à la suite de l'installation d'ordinateurs, mettait sur pied un nouveau système de comptabilité des biens de capital fixe et modifiait les normes en vigueur en fait de poids et de mesures.

Ressources en main-d'oeuvre

68. Le Département des ressources en main-d'oeuvre fournit toute une gamme de services au personnel employé par le Gouvernement des Samoa américaines. Il comporte six divisions : classement et salaires; organisation des carrières et formation; recrutement et examens; pensions et réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles; emploi et formation, cette division administrant le programme entrepris au titre de la loi relative à l'emploi et à la formation (Comprehensive Employment and Training Act, CETA). Le Département administre le programme de réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles tant pour ce qui est du secteur public que du secteur privé, ainsi que le programme d'égalité des chances devant l'emploi et le programme d'action en faveur des économiquement défavorisés (Equal Employment Opportunity and Affirmative Action).

69. A la fin de l'année fiscale 1980, le gouvernement du territoire employait 4 338 personnes (contre 3 936 l'année précédente), dont 3 235 à plein temps et recrutées sur place, 251 contractuels, 52 hauts fonctionnaires élus, 2 employés fédéraux et 725 personnes du Groupe de travail du programme spécial travaillant à plein temps.

70. En 1979, le Directeur du Département a opéré une refonte totale du système de classement et de salaires. Le travail a été effectué en deux étapes. Dans un premier temps, on a procédé à un nouveau classement des emplois et à une révision du barème des salaires pour les différentes catégories de travailleurs, qualifiés et semi-qualifiés. Dans un second temps, on a mis à exécution ces réformes grâce à une subvention en faveur de la fonction publique intergouvernementale. Ce projet a été confié à un consultant. Par ailleurs, en 1979 également, a été créée à l'intention des fonctionnaires du Gouvernement des Samoa américaines, une mutuelle de crédit assurée par les autorités fédérales. En juin 1979, le gouverneur a déclaré qu'il fallait : a) améliorer la fonction publique; b) en augmenter l'efficacité et réaliser des économies; c) mettre et maintenir en place des fonctionnaires qualifiés et efficaces; et d) adopter et utiliser les meilleures pratiques et techniques modernes de conduite des affaires gouvernementales. C'est le Département des ressources en main-d'oeuvre qui a été chargé d'exécuter cette politique.

71. La Division de l'organisation des carrières et de la formation, créée officiellement en juin 1979, a été à l'origine de toute une série de cours et de programmes de formation destinés aux employés du gouvernement. Le Chef de la Division a fait appel à un consultant pour l'aider à lancer ce programme et à rédiger le manuel de base. Environ 635 employés ont suivi en 1980 les cours de formation organisés par la Division en vue de répondre aux besoins locaux.

72. Toutes les personnes employées à titre permanent par le Gouvernement des Samoa américaines bénéficient du régime de pensions du territoire. Les membres de la législature et les responsables de l'administration locale peuvent s'y affilier. Au 30 septembre 1980, le système comptait 3 186 membres actifs, contre 3 168 en 1979.

Affaires juridiques

73. Le Département des affaires juridiques comprend le Cabinet du Ministre de la justice, le Bureau de l'immigration et le Bureau de l'enregistrement.

74. Le Ministère de la justice s'occupe de l'établissement et de l'examen de tous les documents juridiques intéressant le gouvernement - contrats, ventes et achats de terrains, commerce et investissements, actes législatifs et administratifs. Il intente des poursuites au civil et au criminel et représente le gouvernement à l'occasion d'auditions ayant trait à des questions administratives.

75. En vertu des pouvoirs qui lui sont confiés par le gouverneur, il délivre les passeports et joue le rôle de bureau consulaire; il supervise en outre le programme de l'égalité des chances devant l'emploi (Equal Employment Opportunity Program) et veille au respect du code électoral. Le Bureau de l'immigration s'occupe de l'inscription des étrangers, du contrôle des personnes de passage et de l'exécution des arrêtés d'expulsion. Le Bureau de l'enregistrement du territoire enregistre, conserve et certifie conformes tous les documents qui lui sont soumis en bonne et due forme.

E. Situation économique

Généralités

76. Contrairement à celle de la plupart des autres groupes d'îles du Pacifique sud, l'économie des Samoa américaines n'est pas fondée sur le coprah. Bien qu'historiquement et culturellement les Samoa américaines fassent partie intégrante des sociétés insulaires du Pacifique sud qui, en raison de son isolement géographique et du manque de ressources, est l'une des régions les plus pauvres du monde, leurs liens étroits avec les Etats-Unis leur permettent de se fixer des objectifs économiques plus ambitieux et de jouir d'un niveau de vie et de possibilités de dépenses plus élevés que la plupart des communautés voisines.

77. Avec une population à peine égale au tiers de la population de Guam et environ 4 800 hectares de terres arables, les Samoa américaines sont l'un des plus petits territoires insulaires des Etats-Unis et ont peu de ressources économiques propres. Les crédits et les subventions du gouvernement fédéral représentent environ les deux tiers des recettes publiques et le gouvernement du territoire emploie plus de 44 p. 100 de la main-d'oeuvre active. Si on exclut l'administration, il y a peu de possibilités de travail dans le territoire et l'on assiste à un exode permanent de jeunes adultes vers Hawaii ou la partie continentale des Etats-Unis où les emplois sont plus nombreux et les salaires élevés. La Mission a appris que plus de 120 000 personnes originaires des Samoa américaines vivent à Hawaii ou aux Etats-Unis et qu'un pourcentage important de jeunes Samoans s'engagent dans l'armée ou entrent dans d'autres services fédéraux afin d'acquérir une formation et une expérience professionnelles. Le libre accès au marché du travail des Etats-Unis est un élément important de la vie économique de la population car il permet aux habitants des Samoa américaines d'être sélectifs dans le choix de leur travail. C'est pourquoi une grande partie des emplois moins qualifiés et moins bien payés du territoire sont occupés par des étrangers venant d'autres îles, notamment de l'Etat voisin des Samoa. Une étude récemment effectuée pour le Département de l'intérieur montre que le flux monétaire semble orienté des Etats-Unis vers les Samoa américaines, alors que le flux des personnes est orienté en sens inverse.

78. Cette conception de l'économie des Samoa américaines, ainsi considérée comme un prolongement de l'économie des Etats-Unis, a eu pour effet que les fonds fédéraux destinés au développement des services sociaux sont proportionnellement plus importants que les investissements fédéraux destinés à promouvoir l'autosuffisance économique. Ce n'est qu'en 1979 que le Gouvernement des Samoa américaines a élaboré et adopté pour le territoire un plan quinquennal de développement économique reposant sur une large base. Ce plan, qui couvre la période 1979-1984, fixe des objectifs de politique générale précis et établit dans ses grandes lignes le programme à mettre en oeuvre pour atteindre ces objectifs, qui doivent permettre à long terme la diversification de l'économie et une plus grande autosuffisance.

79. A l'heure actuelle, outre le gouvernement, qui domine l'économie, les principaux employeurs du secteur privé sont deux importantes conserveries de thon appartenant à des entreprises américaines. Ces conserveries constituent le principal élément d'une industrie de la pêche prospère dans laquelle les Samoa américaines ne jouent cependant qu'un rôle limité. Le reste des investissements privés se limite à un petit nombre de sociétés de services, y compris dans le secteur du tourisme, et à quelques industries légères.

80. Comme le gouverneur Coleman l'a déclaré devant les membres de la Mission, l'existence d'un port en eau profonde et la situation géographique du territoire, situé au milieu du Pacifique sud et à proximité de l'une des principales voies commerciales intercontinentales, sont les principaux atouts des Samoa américaines. Si l'on investissait suffisamment dans les installations portuaires et d'entreposage, les Samoa américaines pourraient devenir un centre de transports régionaux, de transbordement et de distribution pour le commerce de la région ainsi qu'un lieu de pénétration et un centre de transformation à forte intensité de capital pour les produits du Pacifique sud entrant sur le marché des Etats-Unis. Il convient toutefois de noter qu'il faudra surmonter un certain nombre d'obstacles, dont l'importance des investissements nécessaires, tant publics que privés, la rareté des terres disponibles à proximité du port et le coût relativement élevé de l'électricité et de la main-d'oeuvre ne sont pas les moindres.

81. Sous l'impulsion du gouverneur Coleman et avec l'appui des autorités américaines, le Gouvernement des Samoa américaines participe de plus en plus activement à la coopération régionale et cherche à établir des relations économiques avec d'autres pays du Pacifique sud. Il a pris directement part à des négociations avec des gouvernements souverains afin de délimiter leurs zones de pêche élargies et a envoyé en 1980 et en 1981 des missions commerciales dans plusieurs pays de la région.

82. Comme cela a été mentionné, le gouvernement du territoire a également cherché à contrôler davantage l'utilisation des crédits fédéraux dans les limites résultant de sa dépendance financière actuelle à l'égard de l'aide budgétaire.

83. Enfin, il convient de noter que l'économie est caractérisée par sa liberté. Le territoire est une zone franche où peu de restrictions sont mises aux mouvements de capitaux et de marchandises. Etant donné que la plupart des biens sont importés et que la main-d'oeuvre compte de nombreux étrangers, une grande partie des sommes dépensées par le gouvernement et par les entreprises du secteur privé ne restent pas dans le territoire. Ces dépenses ne contribuent donc que faiblement au développement de l'économie et encore moins à la formation de capital privé.

Finances publiques

84. Au cours des cinq dernières années, le budget total du Gouvernement des Samoa américaines s'est élevé en moyenne à 53,5 millions de dollars, dont environ 41 p. 100 sont versés par le Département de l'intérieur sous forme de subventions budgétaires, 30 p. 100 proviennent de recettes locales et 29 p. 100 sont versés par d'autres organismes fédéraux sous forme de subventions affectées à des activités précises. Le budget de l'exercice fiscal 1981 s'élève à 57,5 millions de dollars qui se répartissent de la façon suivante : subventions du Département de l'intérieur : 27,3 millions de dollars; recettes locales : 17,1 millions de dollars, subventions versées par d'autres organismes fédéraux : 13,1 millions de dollars. Le tableau ci-dessous montre l'évolution des revenus du gouvernement au cours des cinq dernières années.

Tableau 1

Revenus du Gouvernement des Samoa américaines, 1975-1980
(En milliers de dollars des Etats-Unis)

<u>Exercice fiscal</u>	<u>Recettes locales</u>	<u>Subventions du Département de l'intérieur</u>	<u>Autres subventions fédérales</u>	<u>Total des revenus</u>
1975	11 142	14 850	5 567	31 559
1976	6 200	30 557	13 547	50 304
1977	12 600	22 872	23 721	59 183
1978	15 507	20 605	11 494	47 407
1979	17 566	21 521	16 376	55 462
1980	16 255	17 309	16 444	50 008

Sources : Bureau du budget et de la planification, Gouvernement des Samoa américaines et Contrôleur fédéral.

85. Les recettes locales proviennent essentiellement de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et sur les bénéfices des sociétés, des impôts indirects et de sources diverses telles que les redevances versées pour divers services gouvernementaux (y compris les taxes portuaires, l'utilisation des ouvrages publics et les redevances hospitalières), les loyers et les baux. La répartition de ces recettes est présentée ci-dessous.

Tableau 2

Recettes locales du Gouvernement des
Samoa américaines, 1976-1979
(En millions de dollars des Etats-Unis)

	1976	1977	1978	1979
Recettes courantes				
Impôt sur le revenu des personnes physiques	1,4	2,1	2,8	3,0
Impôt sur les bénéfiques des sociétés	1,9	4,8	6,2	8,6
Impôts indirects	1,0	2,3	2,1	2,6
Total des recettes fiscales	<u>4,3</u>	<u>9,2</u>	<u>11,1</u>	<u>14,2</u>
Recettes non fiscales	1,9	3,4	4,2	3,4
Total des recettes locales	<u>6,2</u>	<u>12,6</u>	<u>15,3</u>	<u>17,6</u>

Source : Bureau du budget et de la planification, Gouvernement des Samoa américaines.

86. Comme le montrent les tableaux ci-dessus, les recettes locales subissent parfois des baisses considérables étant donné la part importante qu'occupent les impôts sur les bénéfiques des sociétés versés par une seule industrie. Cette vulnérabilité accroît la dépendance du territoire à l'égard de l'aide fédérale. Les tableaux montrent également que les subventions budgétaires versées par le Département de l'intérieur ont diminué par rapport aux subventions versées par d'autres organismes fédéraux, dont un grand nombre sont maintenant responsables d'activités qui dépendaient précédemment du Département de l'intérieur, notamment en matière de santé et d'éducation. Une étude du Département de l'intérieur montre qu'en 1979 les Samoa américaines ont participé à 177 programmes de subventions fédérales. Compte tenu de l'ensemble de ces dépenses, on a estimé à 49 millions de dollars en 1979 le total des dépenses fédérales pour les Samoa américaines, soit 1 584 dollars par habitant. Selon les informations fournies à la Mission de visite, les principaux domaines dans lesquels des organismes fédéraux, autres que le Département de l'intérieur, avaient versé des subventions en 1979 étaient les suivants : santé, éducation et protection sociale (6,4 millions de dollars); protection de l'environnement (3,6 millions de dollars); travail (2,2 millions de dollars, dont 1,6 million au titre du programme CETA); agriculture (1,9 million de dollars); transports (1,4 million de dollars); commerce (397 000 dollars) et justice (376 000 dollars).

87. Les dépenses non renouvelables sont financées par trois sources principales : une subvention du Département de l'intérieur qui constitue une source traditionnelle de revenus et s'est élevée au cours des dernières années à 4 à 5 millions de dollars par an en moyenne, généralement pour l'infrastructure de base, telle que les routes, les installations portuaires, les écoles et d'autres édifices publics. La deuxième source de financement est représentée par les subventions versées par d'autres organismes fédéraux tels que le Département du logement et du développement urbain (Housing and Urban Development - HUD) qui a consacré 400 000 dollars par an en 1979 et en 1980 à des projets de développement communautaire; le Département de la santé, de l'éducation et de la protection sociale (Health, Education and Welfare - HEW) pour la construction d'écoles; l'Agence pour la protection de l'environnement pour des projets d'assainissement et le Département des transports pour la construction de routes. La troisième source est le gouvernement du territoire qui finance généralement les dépenses en capital à partir de l'excédent des recettes. Toutes les dépenses en capital du gouvernement ont été financées par des subventions plutôt que par des prêts. Le tableau ci-après permet de voir la répartition des dépenses en capital par source de financement au cours des cinq dernières années.

Tableau 3

Dépenses d'investissement, 1976-1980
(En milliers de dollars des Etats-Unis)

<u>Exercice fiscal</u>	<u>Ministère de l'intérieur</u>	<u>Autres organismes fédéraux</u>	<u>Gouvernement du territoire</u>	<u>Total</u>
1976	7 790	3 412	852	9 499
1977	4 764	12 575	3 927	10 987
1978	4 024	4 164	2 038	7 468
1979	3 265	6 170	3 401	12 836
1980	1 569	658	130	2 357

Source : Rapport annuel du Contrôleur fédéral.

Fiscalité

88. Le Code d'impôt sur le revenu des Samoa américaines, qui a été adopté par la Législature territoriale en janvier 1963, est le reflet exact du code fiscal fédéral des Etats-Unis. La Législature a simplement remplacé les mots "Etats-Unis d'Amérique" par "Samoa américaines" et apporté les modifications rédactionnelles appropriées. Depuis 1963, la Législature a introduit quelques modifications mineures, qui s'appliquent essentiellement aux personnes à faible revenu.

89. La législation des Samoa américaines prévoit cependant une exonération fiscale totale ou partielle pour les activités industrielles qui favorisent le développement économique du territoire. Cette mesure est considérée comme un encouragement temporaire à l'investissement. Afin de pouvoir bénéficier de cette exonération, les entreprises doivent employer au moins 75 p. 100 de résidents des Samoa américaines parmi leur personnel. La période d'exonération est limitée à 10 ans, sans prolongation possible. Le gouverneur peut toutefois accorder une dérogation quant à la proportion de résidents employés, et renouveler les exonérations.

90. En juillet 1981, six entreprises bénéficiaient de cette exonération. La principale d'entre elles est la société Star Kist, l'une des deux conserveries de thon installées à Pago Pago. Aux termes d'un accord conclu avec le Gouvernement des Samoa américaines, la société Star Kist bénéficie pendant sept ans d'une exonération fiscale sur le revenu net tiré du traitement des quantités de thon supérieures à 30 000 tonnes par an. Cet accord prévoit une exonération totale pendant cinq ans à partir du 3 mai 1979, puis une exonération de 50 p. 100 pour l'année suivante et de 25 p. 100 pour la septième et dernière année. Cette mesure est destinée à encourager la société Star Kist à procéder aux investissements nécessaires pour accroître sa capacité de production.

91. Les sociétés enregistrées aux Etats-Unis et exerçant leur activité aux Samoa américaines sont généralement considérées comme des sociétés "étrangères" aux fins de la législation concernant l'impôt sur le revenu du territoire. Ces sociétés doivent donc faire une déclaration de revenus tant auprès du Gouvernement des Samoa américaines qu'auprès du Gouvernement des Etats-Unis.

92. A l'exception de quelques produits, les importations et les exportations ne sont pas taxées. Les Samoa américaines étant un territoire des Etats-Unis, les exportations vers les Etats-Unis peuvent bénéficier d'un traitement préférentiel. Les mesures d'incitation fiscales et les exonérations approuvées par le Tax Exemption Board sont généreuses, renouvelables et transférables. Les déductions d'impôt pour investissement offrent une sécurité supplémentaire.

Régime foncier

93. Le régime foncier des Samoa américaines joue un rôle très important à la fois dans l'économie et dans le maintien du mode de vie traditionnel des Samoans. Comme cela est expliqué dans d'autres sections du présent rapport, l'attachement des Samoans à leur régime foncier traditionnel est très fort et les lois qui consacrent ce régime sont fermement ancrées dans la Constitution. Dans un territoire où, en raison du relief montagneux, les terres dont la pente est inférieure à 30° ne représentent qu'un tiers de la superficie, la terre est l'un des biens les plus précieux.

94. Le mode de vie traditionnel explique l'importance de la terre en tant que base de la société samoane. La terre est le patrimoine et le principal moyen de subsistance de l'aiga, ou famille élargie: le matai, qui en réglemente l'utilisation, répartit la terre entre les membres de la famille en fonction de leurs besoins. La plupart des terres des Samoa appartiennent à la collectivité, mais des terres qui n'avaient été jusque-là ni exploitées ni immatriculées et qui sont défrichées, cultivées et occupées par une personne ou une famille peuvent devenir propriété privée.

95. La loi qui régit actuellement la propriété des terres communales aux Samoa, y compris les terres appartenant à des particuliers, interdit la cession de n'importe quelle terre, à l'exception de celles détenues en propriété perpétuelle et libre, à toute personne qui n'est pas au moins à demi samoane. Sauf en cas d'accord écrit du Gouverneur, il est également illégal pour tout matai d'une famille samoane de vendre les terres de la famille ou de les louer pour une durée supérieure à 55 ans. Les personnes étrangères aux Samoa américaines ne sont pas autorisées à acheter des terres appartenant à des particuliers ou à les louer pour plus de 55 ans, et il n'est pas non plus possible de transférer des terres communales à des particuliers dans le but de réaliser la même opération avec des étrangers.

96. Seul un très faible pourcentage des terres appartenant à la collectivité a fait l'objet de relevés et a été immatriculé. L'immatriculation n'a jamais été exigée, en raison des incidences négatives qu'elle pourrait avoir sur la culture et de fortes résistances, politiques et autres. Il en résulte que les limites ont fluctué, permettant à des aigas et à des villages voisins d'acquérir en commun des terres. Cependant, étant donné les dispositions de la loi actuelle qui permet la confiscation des terres non utilisées, les propriétaires de terres communales commencent à reconnaître la nécessité de protéger leurs droits.

97. Selon la Puissance administrante, on constate depuis le milieu des années 70 une tendance croissante à la cession de terres communales à des particuliers. Les raisons avancées sont les suivantes : une minorité de familles samoanes veulent s'affranchir des obligations communales; les terres communales devenues propriété individuelle peuvent probablement être transmises par héritage; enfin, une terre appartenant à un particulier constitue une garantie acceptable permettant d'obtenir des prêts immobiliers et commerciaux.

98. Tous les différends en matière d'immatriculation des terres sont arbitrés par le Bureau des affaires samoanes, avec possibilité d'appel devant la Haute Cour.

99. Les règlements locaux distinguent cinq catégories différentes de propriété foncière. Ces catégories sont indiquées ci-dessous, avec indication du nombre d'hectares dans chaque catégorie et du pourcentage par rapport à la superficie totale disponible.

<u>Catégorie</u>	<u>Superficie correspondante</u>	
	<u>Pourcentage</u>	<u>Hectares</u>
a) <u>Terres communales</u>	92,4	18 316
23 000 ha de ces terres sont en friche et relativement inaccessibles. 581 ha seulement ont fait l'objet de relevés et sont immatriculés.		
b) <u>Terres appartenant à des particuliers</u>	2,4	470
Voir ci-dessus.		
c) <u>Terres appartenant au gouvernement</u>	3,1	610
Entrent dans cette catégorie les terres cédées au Gouvernement des Samoa américaines ou acquises par lui, y compris celles acquises à la suite de procédures d'expropriation et aux fins d'établissement de droits de passage, ainsi que les nouvelles terres défrichées.		
d) <u>Terres appartenant à l'Eglise</u>	1,9	374
Entrent dans cette catégorie les terres transférées au titre de concessions ou cédées par des propriétaires samoans avec l'approbation du Gouverneur. La location de ces terres à toute autre partie que le gouvernement exige l'accord du Gouverneur. Le transfert de propriété à des personnes qui ne sont pas Samoans américains est interdit par la loi.		
e) <u>Propriété perpétuelle et libre</u>	0,3	45
Terres acquises par des particuliers avant 1900 et situées pour la plupart dans la baie de Pago Pago, dans la plaine de Tafuna ou dans le village de Leone. Elles peuvent être vendues ou louées librement.		

Exploitation des terres et agriculture

100. Le relief des Samoa américaines est si montagneux que la superficie totale des terres dont la pente est inférieure ou égale à 30° n'est que de 6 670 hectares, dont la plupart sont situées dans des vallées isolées ou en bordure de la côte. Les zones les plus étendues de terres relativement peu accidentées se répartissent comme suit : 2 400 hectares dans la plaine de Tafuna, où se trouve l'aéroport et qui est la principale zone de développement immobilier et d'implantation des industries légères; 1 880 hectares sur l'île de Ta'u, qui est très à l'écart; enfin, 1 360 hectares dans la partie ouest de Tutuila, région proche de Tafuna, en cours de développement. La zone entourant la baie de Pago Pago compte environ 370 hectares de terres utilisables. Compte tenu de la rareté des terrains, ceux-ci font l'objet d'une concurrence entre les différents secteurs souhaitant en disposer, concurrence qui ne fera vraisemblablement que croître.

101. Les perspectives de développement agricole sont donc extrêmement limitées. Les efforts déployés dans ce secteur visent exclusivement à augmenter la production de légumes et autres cultures vivrières, destinée pour la plus grande partie à la consommation domestique. Il existe environ 110 petites exploitations agricoles, d'une surface moyenne de 1,2 ha, qui vendent leur production sur les marchés locaux ou à des magasins et des hôtels. A l'heure actuelle, les Samoa américaines n'exportent aucun produit agricole, mais on a attiré l'attention de la Mission sur la possibilité de produire des jus de fruits et des extraits de fruits, à partir du fruit de la passion par exemple, qui sont d'un prix élevé et peuvent être exportés par frêt aérien.

102. La plus grosse partie de la production agricole est produite par les Samoans pour leur consommation personnelle et n'est pas mise sur le marché. Cela est conforme à la tradition samoane, qui veut que les terres agricoles soient réparties par les matai et selon laquelle la coutume d'offrir de la nourriture aux invités joue un rôle social important. Le développement du travail salarié et l'élévation du niveau de vie ont fait que les produits alimentaires achetés dans des magasins et souvent importés ont largement remplacé la production domestique. L'une des manifestations de ce phénomène est la diminution de la surface consacrée à l'agriculture de subsistance, qui est passée de 800 hectares en 1970 à 560 hectares en 1980. Une étude effectuée en 1977 a révélé que, si la plupart des familles produisaient quelques aliments de base, tels que les taros et les bananes, la majorité d'entre elles achetaient au moins 75 p. 100 de leurs produits alimentaires dans des magasins. Des quantités importantes d'aliments de base sont importées, souvent par avion, de l'Etat voisin des Samoa, et certains légumes viennent de très loin : Nouvelle-Zélande et Hawaïi.

103. L'un des objectifs du plan quinquennal de développement économique est d'accroître la production locale d'aliments de base de façon à récupérer environ 2 millions à 3 millions de dollars actuellement consacrés à ces importations de légumes. A cet égard, le Département samoan de l'agriculture et le Bureau des affaires samoanes ont élaboré en commun un programme visant à encourager l'agriculture villageoise. En 1980, les importations totales de taros et de bananes ont diminué de 58 p. 100 et de 90 p. 100 respectivement par rapport à 1979.

104. Le Département samoan de l'agriculture travaille en collaboration étroite avec la Development Bank of American Samoa dans le cadre d'un programme de prêts, démarré en 1979, destiné à financer le développement agricole. A fin 1980, 32 prêts avaient été consentis, dont 57 pour le développement des cultures et 25 pour l'aménagement de porcheries. Le montant total des prêts pour ces deux catégories s'élevait respectivement à 279 889 dollars et 91 376 dollars. Selon un rapport du Département de l'agriculture, les demandes de prêts sont approuvées en fonction des besoins du demandeur en fonds d'équipement destinés à l'extension de projets en cours et de ses antécédents en matière de remboursement de prêts. Etant donné que la plupart des terres appartiennent à la collectivité, le matai de la famille est co-signataire de la demande de prêt.

105. La surface totale cultivée se répartit approximativement comme suit : 1 200 hectares de plantations de cocotiers, 800 hectares de bananeraies, 600 hectares de plantations de taros, 20 hectares de cultures maraîchères et 80 hectares de plantations d'arbres fruitiers divers. En 1979, le gouvernement a donné le coup d'envoi au premier programme de subvention agricole directe, prenant en charge au cours de la première année 50 p. 100 du coût des aliments, engrais et produits chimiques nécessaires, et 5 p. 100 de moins chaque année, pendant les 10 années suivantes.

106. Pour ce qui est de l'élevage, il y a environ 25 000 volailles, 4 000 porcs, 200 bovins et 12 chèvres. Il n'y a pas d'entreprise d'aviculture. Les deux entreprises de ce type qui ont existé ont dû fermer en raison des pénuries fréquentes d'aliments pour la volaille.

Pêche

107. Malgré l'existence de deux grandes conserveries de thon à Pago Pago et la place très importante du poisson dans le régime alimentaire des Samoans, la population locale pratique peu la pêche commerciale. La production locale, qu'elle provienne de la pêche de subsistance ou de la pêche sportive, n'assure que 17 p. 100 de la consommation de poisson du territoire. Le reste est acheté directement aux thoniers étrangers qui approvisionnent les conserveries, ou importé, souvent en conserve. Il existe à cela différentes raisons, la plus importante étant que la pêche, comme l'agriculture, offre peu d'attraits lorsqu'il est possible d'occuper des emplois moins pénibles et plus lucratifs. Les Samoans ont toujours pêché près des récifs, le long des côtes, mais ils se sont montrés réticents à pratiquer la pêche en haute mer, qui impose des conditions de travail pénibles et oblige le pêcheur à quitter son foyer et sa famille pendant de longues périodes. De plus, mises à part les conserveries de thon, les installations portuaires et les entrepôts frigorifiques de Pago Pago sont limités.

108. A l'heure actuelle, la flotte de pêche commerciale des Samoa américaines comprend cinq doris de 8 m, un aula (bateau à deux coques) et deux bateaux de 12 m en fibre de verre. Trois entrepreneurs du territoire ont participé à l'achat de thoniers équipés de lignes de fond mais c'est une société étrangère qui en assure l'exploitation.

109. On a étudié la possibilité de créer une industrie secondaire d'exportation de poissons en utilisant à la fois les prises locales et les poissons autres que le thon ramenés par les bateaux de pêche des conserveries. On a constaté qu'il serait

essentiel à cette fin de renforcer l'assistance et la coopération dans le secteur des conserveries ou d'augmenter de façon notable les opérations en association avec des sociétés de pêche asiatiques ou hawaïennes. Plusieurs hommes d'affaires samoans se sont montrés intéressés par l'étude et ont pris des contacts avec des sociétés étrangères en vue d'associations éventuelles au sein d'entreprises communes.

110. Les efforts réalisés par le gouvernement pour stimuler le développement de la pêche commerciale ont porté principalement sur l'octroi de prêts destinés à financer l'entretien et la réparation des petits bateaux de pêche et la mise en place d'un programme de formation pour les pêcheurs locaux. Enfin, facteur plus important, la Mission a appris qu'il existait un projet d'extension des installations portuaires utilisées par les bateaux de pêche locaux.

Mise en conserve du thon

111. Selon le gouvernement, les conserveries de thon constituent la principale source de revenus et d'emplois des Samoa américaines, et versent plus de la moitié des salaires du secteur privé. Les expéditions des deux conserveries situées à Pago Pago représentent environ 10 p. 100 de la production totale des Etats-Unis et leur valeur a augmenté, passant de 47 millions de dollars en 1977 à 124,8 millions de dollars en 1980. On estime que lorsque les travaux d'expansion actuels seront achevés, la valeur de la production des deux conserveries s'élèvera à 180 millions de dollars par an.

112. Cette augmentation s'explique par le fait qu'au cours des dernières années, de grandes quantités de bonites (une petite variété de thon) sont apparues dans les régions centre-sud et ouest du Pacifique. Ceci a d'ailleurs conduit des sociétés américaines à créer une usine de traitement du poisson en Papouasie-Nouvelle-Guinée et des installations de transbordement à Yap et à Guam. Il est à noter que le thon est une espèce caractérisée par de grandes migrations et que sa prise s'effectue sur des zones très étendues, très rarement à moins de 200 milles des côtes des Samoa américaines. Les bateaux de pêche restent donc en mer pendant de longues périodes.

113. Les conserveries de thon des Samoa américaines sont approvisionnées par environ 200 petites embarcations équipées de lignes de fond, dont la plupart appartiennent à des sociétés asiatiques qui en assurent l'exploitation; cependant, on a vu apparaître depuis peu des bateaux plus grands et plus coûteux appartenant aux Etats-Unis et équipés pour la pêche à la seine.

114. L'existence, aux Samoa américaines, d'une industrie de mise en conserve du thon est due essentiellement à deux dispositions de la loi américaine qui favorisent le territoire. Tout d'abord, en raison de leur statut, les Samoa américaines ne sont pas soumises au Nicholson Act qui interdit aux bateaux étrangers de débarquer du poisson dans les ports des Etats-Unis. En second lieu, le territoire bénéficie d'une disposition de la réglementation douanière des Etats-Unis exonérant de droits les marchandises importées aux Etats-Unis en provenance du territoire à condition que la part de la valeur ajoutée dans le territoire soit d'au moins 50 p. 100 2/.

2/ Ces avantages perdent de leur importance car une part importante du thon est transbordée aux Etats-Unis à partir de ports étrangers et la demande des consommateurs s'est déplacée du thon à l'huile, qui supporte les droits les plus élevés, au thon naturel sur lequel les droits sont faibles.

115. Les deux conserveries de thon de Pago Pago appartiennent d'une part à la Van Camp Sea Food Company, filiale de Ralston Purina, qui fonctionne depuis 1954, et d'autre part à la société Star Kist Samoa, maintenant filiale de H. J. Heinz and Company, qui a commencé ses opérations en 1963. Les deux conserveries sont installées sur des terrains loués au gouvernement et ont bénéficié toutes deux d'exonérations d'impôts sur le revenu et d'autres exonérations fiscales qui ont été modifiées à plusieurs reprises.

116. A l'heure actuelle, Van Camp, qui est la plus petite des deux conserveries, ne bénéficie d'aucune exonération fiscale. Star Kist au contraire a conclu en 1979 un accord avec le gouvernement qui lui accorde pendant sept ans une exonération fiscale en contrepartie de son engagement d'investir trois millions de dollars pour augmenter considérablement sa capacité. Aux termes de l'accord, Star Kist bénéficie, de 1979 à 1986, d'une exonération fiscale dégressive (voir par. 90 ci-dessus) pour la partie de sa production dépassant 30 000 tonnes de thon par an. D'autres dispositions de l'accord, visant à encourager la pêche au thon par les habitants des Samoa américaines, prévoient des exonérations fiscales pour les sociétés propriétaires de bateaux de pêche qui livrent plus de 20 p. 100 de leurs prises à Star Kist et à leurs équipages. Dans la mesure où trois habitants des Samoa américaines seulement possèdent des thoniers, cet avantage profite essentiellement aux sociétés qui exploitent les bateaux de pêche à la seine des Etats-Unis.

117. D'après les renseignements communiqués à la Mission (voir A/AC.109/679, par. 270), Van Camp a aussi l'intention d'agrandir sa conserverie, mais n'a pas encore demandé à bénéficier de l'exonération fiscale au titre de l'Industrial Tax Incentives Act.

118. Dans la mesure où les conserveries constituent la seule industrie importante des Samoa américaines, la Mission souhaitait tout particulièrement étudier leur contribution à l'économie. Celle-ci revêt essentiellement trois formes : paiement d'impôts au gouvernement, versement de salaires aux employés et achat sur place de biens et de services.

119. Les Samoa américaines étant virtuellement une zone franche, l'essentiel des ressources monétaires du territoire provient de l'impôt sur les bénéfices des sociétés. En 1979, en raison de niveaux de production élevés et de la fin des stimulants fiscaux, les conserveries ont versé un montant record d'environ 8 millions de dollars au titre de cet impôt $\frac{3}{4}$, soit environ la moitié des recettes locales du gouvernement. Selon une source d'information, les salaires payés dans le territoire pendant cette même année auraient dépassé 6 millions de dollars. Cependant, sur 2 035 travailleurs, plus de 70 p. 100 sont étrangers et parmi les autres on trouve de nombreux Samoans occidentaux ayant des liens familiaux étroits en dehors du territoire. En conséquence, une grosse proportion des salaires payés par les conserveries sont transférés directement à l'étranger et ont un effet faible ou nul sur l'économie. Il est difficile de quantifier la valeur des achats locaux de biens et de services par les conserveries car de nombreux produits sont importés et certains services, tels que l'électricité et l'eau, sont fournis par le gouvernement à un prix inférieur à leur coût. Il faudrait donc considérer avec prudence le chiffre estimatif de 15,7 millions de dollars que l'on a donné à la Mission lors de sa visite aux conserveries.

3/ On n'a pas communiqué à la Mission de données sur les sommes versées par les conserveries, mais elle a appris qu'elles représentaient environ 90 p. 100 de l'ensemble des impôts sur les bénéfices des sociétés, qui a varié entre 4,7 millions de dollars en 1977 et 9,4 millions de dollars en 1980.

120. Afin de pouvoir prétendre à un certificat d'exonération d'impôts au titre de l'Industrial Tax Incentives Act, une société est habituellement tenue de créer des emplois pour les résidents des Samoa américaines (voir par. 89 ci-dessus). Selon l'accord conclu avec Star Kist, les effectifs en personnel de la société devraient augmenter d'au moins 25 p. 100 par rapport à 1978: toutefois, la société n'a pas pris l'engagement ferme d'embaucher des Samoans américains, il est simplement prévu qu'elle encouragera et favorisera leur recrutement.

Autres industries

121. En dehors du tourisme qui est traité ci-après, les autres activités industrielles dans les Samoa américaines sont pour la plupart de faible ampleur et orientées principalement vers la fourniture de services. Comprenant 37 sociétés et 511 employés en 1979, le secteur industriel le plus important est le commerce de détail et le commerce de gros: le second secteur où l'on compte 9 sociétés (4 d'entre elles fournissent des services d'arrimage, de transbordement et d'entreposage dans le port et 4 autres s'occupent des transports aériens) et 358 employés, est celui des transports maritimes et autres. Le port étant de plus en plus utilisé pour les opérations de transbordement, les transports maritimes, y compris les transports par conteneur, se sont développés mais restent encore très limités. Marine Railway, qui est une entreprise gouvernementale, fournit des services de réparation et des cales sèches pour les petits navires, particulièrement les thoniers.

122. Plusieurs petites industries de transformation se sont installées dans les années 70 pour profiter de l'admission en franchise aux Etats-Unis des "produits" du territoire dont les composants étrangers ne constituent pas plus de 50 p. 100 de la valeur. Il y avait notamment un fabricant de bijoux de fantaisie, une usine de montage de montres et une entreprise de confection: aucune de ces sociétés ne s'est avérée viable, les avantages tarifaires ayant été neutralisés par d'autres coûts, notamment ceux du transport.

123. Entre 1979 et 1980, huit petites entreprises d'industrie légère se sont installées dans le parc industriel de Tafuna voisin de l'aéroport. Elles emploient environ 400 Samoans américains et leurs activités portent sur la mécanique et l'électricité, la fabrication de meubles, les pièces détachées pour automobiles et les réparations. D'autres petites industries s'occupent de mise en bouteilles, de produits laitiers et de travaux d'imprimerie.

Tourisme

124. L'industrie touristique dans les Samoa américaines est relativement peu développée et est fortement tributaire de l'existence de liaisons aériennes avec les Etats-Unis et Hawaii. La suppression en 1978 des services de la Pan-American World Airways (Pan Am) a eu pour effet de ramener de cinq à deux le nombre des vols hebdomadaires vers Hawaii. En mai 1979, l'apparition de Continental Airlines a permis de porter ce nombre à cinq. Si les cinq vols hebdomadaires entre les Samoa américaines et les Etats-Unis sont maintenus, le nombre des visiteurs devrait augmenter en 1982 de plus de 50 p. 100.

125. En 1979, environ 23 400 touristes et hommes d'affaires se sont rendus aux Samoa américaines. Y demeurant en moyenne deux jours et demi, ils ont assuré au territoire un revenu estimé à 2 050 000 dollars et 260 emplois. Douze mille de ces visiteurs

sont venus par avion, et sont pour la plupart descendus à l'hôtel Rainmaker, qui est le principal hôtel du territoire. Une aile de ce bâtiment a été détruite récemment à la suite d'une catastrophe aérienne, mais à l'époque de la visite de la Mission, elle avait déjà été reconstruite. L'hôtel peut loger environ 200 personnes. On a ouvert un petit hôtel à Manu'a afin de développer le tourisme en dehors de la région de Pago Pago, mais il a été détruit récemment par un cyclone.

126. A peu près la moitié des visiteurs arrivent en bateaux de croisière et ne logent généralement pas à l'hôtel mais, le territoire étant un port franc, il semble que la vente de produits de luxe importés augmente.

127. Le développement de l'industrie touristique a été lent dans les Samoa américaines en partie en raison du coût élevé des transports aériens mais également en raison de l'insuffisance des installations du territoire. Dans le cadre de ses efforts de développement, le gouvernement a choisi plusieurs sites potentiels que l'on mettra en valeur afin d'offrir des installations de loisir aux visiteurs comme aux résidents. Le financement a déjà été obtenu pour cinq sites, essentiellement dans la région de Pago Pago, et ceux-ci sont en cours d'aménagement. L'un d'eux comportera un port de plaisance.

128. L'American Samoa Visitor Industry Board (Bureau de l'industrie touristique des Samoa américaines) qui représente des intérêts privés, collabore actuellement avec le gouvernement à la mise au point de programmes promotionnels attrayants, essentiellement des programmes "tout compris" de tourisme régional. La Mission a eu le sentiment que malgré l'enthousiasme manifesté pour le développement de l'industrie touristique, la plupart des Samoans américains ne souhaitaient pas que leurs valeurs culturelles en soient affectées.

Balance commerciale et balance des paiements

129. Ne possédant pas de monnaie propre, les Samoa américaines n'ont pas besoin d'équilibrer leurs paiements avec le monde extérieur. Toutefois les entrées et les sorties de capitaux ainsi que les mouvements commerciaux sont importants pour la planification économique.

130. Si l'on compte le thon brut livré aux conserveries, pour lequel les paiements se sont élevés à 66 millions de dollars, les importations totales des Samoa américaines ont été évaluées en 1979 à 165,5 millions de dollars et les exportations totales à 125,2 millions, ce qui laisse un déficit général de la balance commerciale de 40,3 millions de dollars. Sans le thon, le déficit serait presque le double étant donné que les conserves représentent près de 99 p. 100 des exportations.

131. Parmi les produits d'importation les plus importants du territoire, il faut après le thon mentionner les carburants, y compris le pétrole (22,7 millions de dollars), les produits alimentaires (14,4 millions de dollars) et d'autres produits de consommation (26,5 millions de dollars). Ces trois types de produits ont augmenté sensiblement au cours de la dernière décennie.

132. Les entrées d'invisibles, y compris les fonds alloués par le gouvernement fédéral d'un montant de 49,7 millions de dollars, se sont élevées à 64,8 millions de dollars et les sorties d'invisibles à 24,5 millions de dollars. Ce dernier chiffre inclut probablement les envois de fonds des conserveries vers les Etats-Unis et les envois de fonds des travailleurs étrangers à leur famille vivant en dehors du territoire.

Plan de développement

133. La politique gouvernementale vise à développer et à diversifier autant que possible l'économie afin de réduire sa forte dépendance vis-à-vis des fonds dépensés par le gouvernement. Bien évidemment ceci n'est pas une tâche facile dans un territoire où le développement social a devancé la croissance économique. Parlant en août 1979 du développement économique du territoire (voir par. 53 ci-dessus), le Gouverneur a souligné la nécessité d'un développement équilibré et a déclaré que le plus gros problème était d'implanter des industries susceptibles d'offrir des emplois qualifiés suffisamment rémunérateurs afin de réduire l'exode de main-d'oeuvre qualifiée vers les Etats-Unis.

134. Dans le premier plan quinquennal des Samoa américaines, achevé et approuvé en mars 1979, figurait une liste de projets intéressant tous les domaines qui devraient bénéficier d'une attention prioritaire. Ce plan constituait la première phase dans la préparation d'un plan détaillé et global; la seconde phase, maintenant presque achevée, porte sur les questions sociales et l'environnement, la gestion de la zone côtière, la mise au point d'une stratégie économique à long terme et d'un plan-cadre pour l'utilisation du port et de l'étroite bande de terre en bordure de la mer.

135. C'est à l'Office de la planification du développement économique que revient la tâche considérable d'appliquer le plan et notamment de préparer les plans additionnels susmentionnés et les études nécessaires pour assurer une utilisation et une gestion convenable des ressources du territoire. La collecte de données sur l'économie, la coordination des activités des diverses institutions fédérales intéressant le territoire, l'examen des demandes de permis d'exploitation, l'application des règlements de zonage et la fourniture d'informations aux investisseurs potentiels relèvent de la compétence de l'Office, dont le rôle consiste à contrôler, encourager et guider le développement.

136. Au stade actuel de la planification du développement, il est essentiel de pouvoir disposer d'informations et de données statistiques sur lesquelles on puisse fonder les décisions et les évaluations. On a dit à la Mission que l'Office manquait de personnel qualifié pour recueillir les données nécessaires.

137. Parce que plusieurs institutions fédérales différentes sont concernées, il est très difficile de formuler et de gérer un programme coordonné de développement. Le Gouverneur ainsi que la Législature souhaitent vivement que le gouvernement fédéral fournisse une assistance financière sous forme de subventions annuelles globales afin de permettre au Gouvernement des Samoa américaines de fixer lui-même des priorités compatibles avec les objectifs de développement (voir par. 56 et 63 ci-dessus).

138. Les sections pertinentes du présent rapport contiennent des informations sur les objectifs gouvernementaux de développement. L'Office a établi une liste d'industries auxiliaires travaillant pour les conserveries, notamment une usine de fabrication de boîtes et une usine de fabrication d'étiquettes pour remplacer les boîtes et les étiquettes importées. Il a également établi une liste d'industries secondaires dont les activités dériveraient de celles des actuelles conserveries, notamment des usines de traitement de poissons autres que le thon et une usine alimentaire utilisant les sous-produits du poisson. En outre, en coordination avec l'Office of Program Planning and Budget Development (Office de la planification du programme et du budget), l'Office de la planification du développement économique a instauré une politique intitulée "American Samoa Government Vendor Purchase Policy" qui donne la préférence aux vendeurs locaux. Le but de cette politique est de promouvoir le développement privé des industries locales auxiliaires et secondaires.

139. Entre 1979 et 1980, 8 petites industries secondaires se sont installées dans le parc industriel de Tafuna; elles emploient environ 400 Samoans américains (voir par. 123 ci-dessus).

140. Le gouvernement du territoire a pour politique d'encourager les industriels étrangers à investir dans le territoire et d'assurer en même temps la participation de la population locale. Depuis 1974, les investissements ont été importants pour les routes, les projets hydrauliques, les réseaux d'assainissement, les projets en matière d'énergie, la construction d'installations portuaires et aéroportuaires, le réseau téléphonique, la construction de bâtiments scolaires, les services de santé et d'autres travaux essentiels.

141. L'ensemble de l'île Tutuila et le groupe des îles Manu'a composées des îles Ta'u, Ofu et Alolega disposent de courant électrique 110 volts. L'essentiel du courant fourni à Tutuila provient des centrales de Satak et de Tafuna. En 1976/77, on a installé dans des bâtiments gouvernementaux des systèmes pilotes de chauffage de l'eau par l'énergie solaire.

Pacific Basin Development Council (Conseil pour le développement du bassin du Pacifique)

142. En février 1980, les Samoa américaines, Guam, les îles Mariannes septentrionales et l'Etat d'Hawaii se sont associés avec le secteur privé afin de déterminer les besoins et les priorités futures de développement des îles du Pacifique appartenant aux Etats-Unis ou administrées par eux. D'autre part, les gouverneurs des groupes d'îles ont demandé et obtenu le soutien actif du Gouvernement des Etats-Unis, ce qui s'est traduit par la création du poste de Secrétaire adjoint aux affaires territoriales au Département de l'intérieur. On pense que tous les groupes concernés tireront des avantages communs de l'accord conclu par les quatre gouverneurs en vue de la création du Conseil pour le développement du bassin du Pacifique afin de réaliser des projets de développement économique. La participation des Samoa américaines au Conseil était conforme à leur engagement dans le développement et la coopération régionaux pour contribuer à réaliser leurs objectifs économiques et s'attaquer aux problèmes économiques à long terme. En juin 1980, M. Jerry Norris a été placé à la tête du bureau du Conseil pour le développement du bassin du Pacifique, établi à Hawaii. Le bureau est opérationnel et a déjà effectué plusieurs études pour les Samoa américaines, notamment une étude sur l'érosion du lagon de Pala et une étude du potentiel du territoire en tant que centre de transbordement de marchandises.

Transports et communications

143. En mai 1979, le Département américain des transports a informé le délégué général des Samoa américaines auprès de la Chambre des Représentants des Etats-Unis qu'une subvention de 130 000 dollars pour l'agrandissement de l'aéroport international de Pago Pago avait été approuvée au titre de l'Airport and Airway Development Act.

144. Après plus de 10 ans de propositions et d'auditions, le premier avion de la Continental Airlines en provenance de Los Angeles et d'Honolulu s'est posé le 1er mai 1979 sur l'aéroport international de Pago Pago. Le nombre de vols hebdomadaires entre les Etats-Unis et les Samoa américaines passera ainsi de deux à cinq. Etant donné que, pour cette nouvelle route, la compagnie d'aviation utilisait un avion de modèle DC-10, de graves problèmes ont immédiatement surgi du fait qu'au mois

de juin de la même année, la Federal Aviation Administration des Etats-Unis (FAA) a décidé d'immobiliser au sol tous les avions de modèle DC-10 à la suite d'une catastrophe aérienne dans laquelle ce type d'appareil était impliqué.

145. Le Département américain des transports a approuvé une subvention d'un montant total de 247 457 dollars pour l'exercice 1979/80 pour financer la poursuite des travaux d'agrandissement de l'aéroport international de Pago Pago. Les fonds devaient servir à niveler, revêtir et baliser la piste d'atterrissage ainsi qu'à améliorer le système d'éclairage.

146. Le 27 octobre 1979, les Samoa américaines ont officiellement ouvert une nouvelle station terrestre Comstat qui sera reliée au système de communications mondial par satellite. Les liaisons par satellite amélioreront considérablement le service de téléphone de longue distance des Samoa américaines et offriront de nouvelles possibilités d'émissions télévisées en direct, de liaison par télex et de transmission de données. La cérémonie d'inauguration a été suivie de la diffusion, en direct depuis New York, d'un programme qui continuera d'être présenté chaque matin sauf le dimanche. Radio-Samoa a exprimé l'espoir de pouvoir diffuser de tels programmes deux ou trois fois par jour.

F. Situation sociale

Main-d'oeuvre

147. Selon les données communiquées à la Mission, la population active comptait en 1980 10 596 personnes. Le taux de chômage pendant l'année se situait en moyenne à 12 p. 100, soit 1 271 personnes, contre 13 p. 100 et 14 p. 100 en 1979 et 1980 respectivement. On estime qu'environ 37 p. 100 de la population active est composée d'étrangers et 26 p. 100 sont des ressortissants de l'Etat des Samoa.

148. Le principal employeur est le Gouvernement des Samoa américaines, qui fournit 45 p. 100 environ de tous les emplois dans le territoire et plus de la moitié du montant des rémunérations. En 1980, le nombre de travailleurs employés dans le secteur public était de 4 126, alors que dans le secteur privé il aurait été de 5 201, dont 2 035, soit 19,2 p. 100 de tous les salariés, travaillaient dans les conserveries de thon.

149. La majorité des travailleurs sont protégés par la loi américaine relative aux normes de travail (United States Fair Labor Standards Act, FLSA), qui prévoit la fixation de taux de salaire minimums. Les salaires minimums pour 1980 s'échelonnaient entre 2,16 dollars par heure dans les conserveries de thon et 1,5 dollar dans les blanchisseries et teintureries. De façon générale, ces taux minimum sont élevés pour la région, mais sont inférieurs aux taux fixés pour le continent des Etats-Unis, que l'on s'efforce d'ailleurs de rattraper aussi rapidement et économiquement que possible. Le principal problème concernant la situation de l'emploi est le manque d'emplois qualifiés qui permettent de mettre fin à l'exode permanent des jeunes en direction de Hawaii ou du continent des Etats-Unis.

150. Le Département des ressources en main-d'oeuvre fournit des services au gouvernement du territoire dans les domaines de l'administration du personnel, du classement, du recrutement des contractuels, de la formation du personnel en cours d'emploi afin qu'il puisse améliorer ses connaissances et ses compétences, et de l'administration du programme de réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles et des pensions, et il prévoit les besoins du gouvernement en matière de personnel.

151. Le Département de l'éducation, le Bureau de formation professionnelle de l'Etat et le Community College des Samoa américaines ont mis l'accent dans leurs programmes sur la formation professionnelle. Le Département de l'éducation a mis en place au niveau de l'enseignement primaire des programmes tendant à faire prendre conscience de l'importance de la formation professionnelle, il a renforcé les programmes d'enseignement professionnel au niveau de l'enseignement secondaire et a inclus dans son programme de bourses d'études des participants suivant un enseignement professionnel. Ces trois institutions se sont engagées à mettre en oeuvre le plan de développement quinquennal une fois qu'il aura été établi.

152. En 1980, les Samoa américaines ont reçu 1,2 million de dollars du Département du travail des Etats-Unis au titre de la CETA (Loi relative à l'emploi et à la formation). Ces crédits sont destinés à des programmes de formation professionnelle, à des programmes de stage, et à la création d'emplois de transition pour les personnes économiquement défavorisées; à la création d'emplois dans les services publics pour les personnes que l'évolution économique a forcées au chômage; à la mise en place de programmes en faveur des jeunes, et à des plans soutenant l'initiative du secteur privé. Le Bureau du Gouverneur a reçu une somme supplémentaire de 49 484 dollars pour fournir toute une gamme de services en rapport avec les programmes lancés au titre de la CETA.

Santé publique

153. Le principal hôpital du territoire est le Lyndon B. Johnson Tropical Medical Center, qui compte 181 lits et comprend des services spécialisés dans le traitement de la tuberculose et de la lèpre, ainsi que des services d'obstétrique. Le Département de la santé a également des dispensaires dans l'ensemble du territoire.

154. A la fin de l'exercice 1977/78, le personnel médical comprenait 11 médecins expatriés, 16 médecins samoans, 4 dentistes samoans, 3 dentistes expatriés, 19 infirmières diplômées, 156 infirmières diplômées et 14 aides-soignantes. Le budget opérationnel de base du Département samoan de la santé était, pour cet exercice, de 4,3 millions de dollars.

155. Bien qu'en 1979 le problème du recrutement d'un contingent supplémentaire de personnel médical qualifié n'ait pas été résolu, le Département a réussi à s'assurer les services de personnel médical supplémentaire ayant les qualifications voulues pour dispenser dans les centres de consultations externes des services d'obstétrique, de médecine interne, de pédiatrie et de santé de la famille. Aussi les malades ont-ils beaucoup moins longtemps à attendre avant de pouvoir consulter un médecin. L'équipe du Service dentaire s'est vu adjoindre un chirurgien-dentiste, et des dentistes de la santé publique ont fourni des services d'hygiène dentaire prophylactique à un bien plus grand nombre d'enfants dans les écoles et les villages.

156. La dotation en personnel médical qualifié du Département de la santé est restée le problème essentiel en 1980, sept postes de spécialistes médicaux inscrits dans le budget pour des contrats de deux ans étant restés sans titulaire. Ces vacances de poste intéressent un chirurgien généraliste, un pédiatre, deux spécialistes de la médecine interne, un psychiatre, un ophtalmologiste et un gynécologue/obstétricien. Les besoins des malades ont été satisfaits pour l'essentiel parce qu'il a été possible de s'assurer les services de médecins pendant des périodes de courte durée, allant de un à six mois, sauf dans les domaines de l'ophtalmologie et de la psychiatrie où les services n'ont été assurés que par des affectations ponctuelles et brèves.

157. En 1980, les spécialistes suivants ont fourni leurs services dans le cadre de contrats de deux ans : un chirurgien général diplômé, un médecin diplômé spécialiste de l'obstétrique et de la gynécologie, un radiologue général, un pathologiste et trois médecins de médecine générale (general practitioners). Deux autres médecins, dont l'un est spécialiste de la santé publique, ont été employés au niveau local pour une période d'au moins deux années, et un technicien de laboratoire diplômé ainsi qu'un nutritionniste diplômé ont été adjoints au personnel sur la base de contrats de deux ans. Un résident local, qui a fait ses études à l'école de médecine de Hawaii et s'est spécialisé dans la santé publique, est maintenant éducateur spécialiste de la santé à la Division de la santé publique.

158. Le poste de Directeur du Département de la santé, vacant depuis environ un an, a été pourvu le 1er août 1980.

159. Le Service de dialyse rénale, équipé de deux reins artificiels, a été mis en route au mois de juin et fonctionne efficacement.

160. En mai 1979, 87 infirmières diplômées, infirmières auxiliaires diplômées et aide-soignantes et 14 médecins samoans se sont mis en grève et n'ont repris leur travail qu'au bout de deux semaines. De même, cinq médecins, ayant chacun un

contrat de deux ans, ont démissionné avant l'expiration de leur contrat. Il en est résulté une grave pénurie de personnel infirmier et médical. Le centre médical Tripler des armées (Tripler Army Medical Center) à Honolulu et le Chirurgien général des Etats-Unis ont fourni une aide temporaire à l'hôpital.

161. Un médecin généraliste est actuellement affecté aux îles de Manu'a et le Département de la santé fournira aux Manu'a un médecin ou un médecin assistant sur une base permanente. Un médecin assistant est actuellement en poste à plein temps au dispensaire de Leone, afin d'offrir des services supplémentaires aux habitants de la région.

162. La plus importante réalisation dans le domaine de la santé publique en 1979 a été la mise au point du premier plan territorial de soins dentaires, qui a été adopté par la suite par le Conseil samoan de coordination de la santé.

163. En août 1979, M. Sunia, délégué général du territoire à la Chambre des représentants des Etats-Unis, a annoncé que le Département américain de la santé, de l'éducation et de la protection sociale (HEW) avait approuvé une subvention de 153 000 dollars au Service samoan de la planification de la santé publique pour la période allant du 1er juillet 1979 au 30 juin 1980. Cette somme doit permettre d'assurer une planification efficace pour résoudre les problèmes qui se posent en matière de soins de santé, d'obstétrique, de répartition des installations et du personnel de santé et d'augmentation des coûts.

G. Situation de l'enseignement

164. En vertu du Code des Samoa américaines, l'enseignement est gratuit et obligatoire pour les enfants âgés de 6 à 18 ans. Le Gouvernement des Samoa américaines est juridiquement responsable de l'enseignement public, et le Département local de l'éducation, auquel cette responsabilité est déléguée par la loi et les règlements exécutoires, vise à offrir à tous les enfants âgés de 3 à 18 ans, inscrits dans une école publique, la possibilité de s'épanouir au maximum en tant qu'êtres humains.

165. Le Département de l'éducation est divisé en deux grands services : les services d'enseignement et les services commerciaux. Les services d'enseignement comprennent sept divisions, dont cinq s'occupent de l'instruction et deux sont des divisions d'appui. Les divisions s'occupant de l'instruction exercent leurs activités dans les domaines suivants : éducation des jeunes enfants, enseignement primaire, enseignement secondaire, enseignement professionnel et enseignement spécial. Les divisions relatives aux services d'appui s'occupent du développement de l'instruction et des bibliothèques. Les services commerciaux comportent six divisions : repas scolaires, transport et entretien, fourniture et publication, personnel, planification et finances, et comptabilité.

166. Le système d'enseignement public comporte essentiellement un cycle élémentaire de huit années, suivi de quatre années d'enseignement secondaire. A cela a été ajouté un programme d'éducation des jeunes enfants entrepris dans des centres de village. Il y a huit écoles privées, qui sont pour la plupart des écoles religieuses.

167. Dans les années 60, la télévision a été utilisée comme principal moyen d'instruction. Néanmoins, cette expérience n'a pas réussi, en partie parce qu'elle n'a pas été bien appuyée par l'enseignement donné en classe. A la fin de la décennie, on a mis à nouveau l'accent sur le rôle de l'enseignement donné en classe par les instituteurs et les professeurs.

168. En 1980, il y avait 9 879 élèves inscrits dans l'enseignement public et 1 994 dans l'enseignement privé, soit 651 inscriptions de plus que l'année précédente. Il y avait 24 écoles primaires publiques, comptant 5 397 élèves, et quatre écoles secondaires publiques, comptant 2 427 étudiants. Un total de 1 952 enfants de moins de 6 ans étaient inscrits dans 124 centres d'éducation des jeunes enfants dans les villages, et 103 enfants handicapés fréquentaient un centre d'enseignement spécial à Utulei. Le budget total du Département de l'éducation était de 11,4 millions de dollars, dont 9,1 millions fournis par le Gouvernement des Etats-Unis, les dépenses moyennes par étudiant étant de 440 à 480 dollars par an.

169. Le nombre d'instituteurs et de professeurs dans l'enseignement public (non compris le reste du personnel tel qu'administrateurs, conseillers et auxiliaires) était de 461, dont tous, sauf neuf, étaient diplômés. Le rapport élève/professeur était de 17,3 dans l'enseignement primaire et 18,7 dans l'enseignement secondaire, ce qui est satisfaisant par rapport aux normes en vigueur sur le continent des Etats-Unis.

170. Les quatre écoles secondaires publiques ont délivré des diplômes à 440 étudiants en juin 1979. Quarante étudiants ont reçu des bourses d'études pour faire des études supérieures dans des collèges aux Etats-Unis et au Community College des Samoa américaines (voir ci-dessous). Parmi les autres, 66 ont été recrutés sur le territoire dans les Services armés des Etats-Unis et quelques autres se sont engagés par la suite.

171. Au début de 1979, le Gouverneur, M. Coleman, a annoncé la création d'un Conseil des bourses chargé des tâches suivantes :

- a) Mettre au point, sous réserve de l'approbation du Gouverneur, des principes directeurs concernant l'attribution et le renouvellement de toutes les bourses offertes ou transmises par le Gouvernement des Samoa américaines, entre autres; celles qui sont attribuées au titre du programme ordinaire de bourses, au titre du programme de formation de diplômés du Centre est-ouest et au titre de la formation à l'extérieur de fonctionnaires du gouvernement pendant six mois ou plus;
- b) Arrêter les procédures pour le traitement des candidatures à tous ces types de bourses;
- c) Attribuer les bourses suivant les principes directeurs et les procédures ainsi adoptés;
- d) Décider du renouvellement des bourses suivant ces principes.

172. En juin 1979, le Conseil des bourses a publié la liste des étudiants qui recevraient des bourses du gouvernement pour l'année scolaire commençant en septembre 1979. Grâce au programme des bourses, un boursier qui fait des études supérieures à l'extérieur du territoire reçoit jusqu'à 4 000 dollars par an pour ses dépenses principales : frais d'inscription, entretien, livres et fournitures et autres frais de scolarité. Un boursier qui fréquente le Community College des Samoa américaines reçoit 500 dollars par année universitaire pour ses livres, droits d'inscription et frais de transport.

173. Le Community College des Samoa américaines a été créé en 1970 pour offrir un enseignement post-secondaire essentiellement aux habitants des Samoa américaines. Il a été transféré à son emplacement actuel, dans un ancien lycée, quatre années

plus tard, et en 1979 il a été considérablement agrandi, les dépenses engagées à cette fin s'élevant à 3,9 millions de dollars.

174. Le Collège offre essentiellement trois grandes options menant à : a) un grade d'Associé en lettres; b) un grade d'Associé en sciences; et c) un certificat d'aptitude. Les options aboutissant à un grade se font sur la base d'un cycle d'études de deux années, offrant des cours équivalents aux cours offerts pendant la première partie du cycle universitaire de quatre années, aux Etats-Unis, et sont d'ailleurs généralement reconnus par les universités américaines. Les programmes débouchant sur un certificat d'aptitude correspondent essentiellement à un enseignement professionnel, et sont axés sur l'acquisition des compétences nécessaires pour exercer divers métiers, tels que la comptabilité, la dactylographie, la technique automobile, la mécanique et les travaux de réparation, etc.

175. En 1980, le Conseil de l'éducation a approuvé un programme coopératif de formation pédagogique d'une durée de quatre années, dans le cadre duquel le Collège dispense les deux premières années d'enseignement et l'Université de Hawaii les deux dernières années, l'ensemble menant à un grade de l'enseignement supérieur (baccalaureate degree).

176. Aucune condition n'est imposée pour être admis au Community College, si ce n'est que le candidat doit être résident du territoire, gradué de l'enseignement secondaire ou âgé de plus de 18 ans, et qu'il doit être en mesure de tirer profit de l'enseignement offert. Dès qu'ils sont admis, les candidats doivent passer un test en fonction duquel ils sont affectés à un programme ou à un autre.

177. Un nouveau programme d'orientation et de nouvelles procédures d'inscription ont été établis pendant l'année. Dans le cadre de ce programme, chaque étudiant relève d'un conseiller, choisi en fonction du principal domaine d'intérêt de l'étudiant : enseignement pédagogique, études commerciales, formation technique et industrielle, soins infirmiers, administration de la justice, enseignement général, ou intérêt encore non défini. Chaque étudiant bénéficie d'une attention particulière et reçoit une aide lorsqu'il se heurte à des problèmes liés aux programmes et calendriers universitaires. Ce système d'orientation devrait, s'il fonctionne de façon satisfaisante, aider le collège à mieux répondre aux besoins de chaque étudiant et permettre une diminution du taux de déperdition scolaire. A la suite d'une évaluation des besoins de l'établissement, un certain nombre de nouveaux cours et programmes ont été conçus et mis en oeuvre. Par ailleurs, plusieurs programmes existants ont été totalement révisés de façon à mieux satisfaire les besoins des étudiants.

178. L'accroissement du nombre d'inscriptions (11 p. 100 en 1979 par rapport à septembre 1978), la mise en route de nouveaux cours et de nouveaux programmes ont entraîné des besoins de personnel enseignant supplémentaire. Pendant l'année scolaire 1979/80, le nombre de professeurs titulaires a été porté à 58 - soit 15 professeurs permanents de plus, dont 6 ressortissants des Samoa américaines - auxquels il faut ajouter 118 contractuels. Les étudiants ont pu jouer un plus grand rôle dans le processus de décision du Community College. Ils ont été représentés au Conseil de l'enseignement supérieur, au Conseil de la planification, au Comité du renouvellement des contrats, dans l'équipe spéciale du corps enseignant et dans d'autres organismes.

179. En 1980, le nombre d'inscriptions a atteint le chiffre record de 1 256 (contre 1 158 l'année précédente), dont 976 étudiants au Community College et 280 dans le programme de formation permanente. Les disciplines les plus

populaires ont été les études commerciales, les soins infirmiers, les sciences, les sciences politiques et le droit. En 1980, un total de 61 étudiants ont reçu le grade d'Associé en lettres et 21 ont reçu des certificats d'aptitude.

180. En 1979, le Département américain de la santé, de l'éducation et de la protection sociale (HEW) a approuvé un plan triennal d'Etat relatif à la formation permanente dans les Samoa américaines. L'objectif du plan est d'encourager la mise en place de programmes de formation permanente offrant à tous les adultes la possibilité d'acquérir les compétences élémentaires nécessaires pour fonctionner dans la société, de faire des études au moins jusqu'au niveau de la fin du secondaire et de leur permettre, par une formation appropriée, de trouver plus facilement un emploi et de devenir des citoyens plus productifs et plus responsables. Ils reçoivent une instruction équivalente à celle qui est dispensée dans les écoles secondaires et peuvent ainsi préparer l'examen du General Education Development ou suivre dans des écoles secondaires des cours qui leur permettront d'accumuler des unités de valeur.

181. Le Département de la santé, de l'éducation et de la protection sociale a aussi approuvé une subvention de 207 690 dollars pour financer pendant l'année 1979/80 le programme bilingue-biculturel du Département samoan de l'éducation grâce auquel sont organisés et dispensés des cours élémentaires et secondaires destinés aux enfants qui connaissent mal la langue anglaise.

182. Le Bureau américain de l'éducation a accordé un don de 99 470 dollars au programme de formation pédagogique du Community College, qui a entamé sa deuxième année le 15 juillet 1979. Le programme est axé sur la formation d'instituteurs pour les écoles élémentaires, ainsi que de nouveaux enseignants et moniteurs pour les écoles présecondaires du territoire.
